



Bilan de législature

Conseil d'Etat

2017-2021



ETAT DE FRIBOURG
 STAAT FREIBURG
 Chancellerie d'Etat CHA
 Staatskanzlei SK



Bilan de législature 2017-2021

—

Le Conseil d'Etat au Grand Conseil

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous remettre le bilan de législature 2017 – 2021 et vous proposons d'en prendre acte.

Au nom du Conseil d'Etat

Le Président:
Jean-François Steiert

La Chancelière d'Etat:
Danielle Gagnaux-Morel

Fribourg, le 4 octobre 2021



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Préambule | 6 |
| Contexte | 8 |
| Situation économique au début de la législature | 8 |
| Les atouts du canton de Fribourg pour un développement idéal | 9 |
| La crise Covid-19 | 10 |
| Croissance démographique continue | 12 |
| L'impact du Covid-19 sur la législature | 13 |
| L'impact du Covid-19 sur la législature | 14 |
| Trois projets phares pour l'avenir du canton | 18 |
| 1 Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation | 19 |
| Objectifs | 20 |
| Réalizations | 21 |
| Stimuler la compétitivité | 21 |
| Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations d'entreprises | 22 |
| Conclusion et recommandations | 24 |
| 2 Fribourg renforce son centre cantonal | 25 |
| Objectifs | 26 |
| Réalizations | 26 |
| Un concept de fusion | 26 |
| Conclusion et recommandations | 28 |
| 3 Fribourg fait sa révolution numérique | 29 |
| Objectifs | 30 |
| Réalizations | 31 |
| Conclusion et recommandations | 32 |

| | |
|--|-----------|
| Les ambitions du programme gouvernemental 2017-2021 | 33 |
| <hr/> | |
| 1 Favoriser l'emploi | 34 |
| Objectifs | 35 |
| Réalizations | 35 |
| Stimuler la compétitivité et l'innovation | 35 |
| Favoriser le développement économique et les Nouvelles implantations | 37 |
| Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme | 38 |
| Devenir leader de l'agroalimentaire | 39 |
| Dynamiser le secteur du tourisme | 40 |
| Montrer l'exemple | 41 |
| Conclusion | 42 |
| <hr/> | |
| 2 Moderniser le canton | 43 |
| Objectifs | 44 |
| Réalizations | 44 |
| Développer les régions et les structures territoriales | 44 |
| Aménager efficacement le territoire | 45 |
| Adapter les infrastructures | 46 |
| Favoriser la mobilité durable | 47 |
| Promouvoir l'esprit de service public et la transparence | 48 |
| Numériser les activités de l'Etat de Fribourg | 49 |
| Conclusion | 50 |
| <hr/> | |
| 3 Améliorer la qualité de vie | 51 |
| Objectifs | 53 |
| Réalizations | 54 |
| Promouvoir et préserver la santé | 54 |
| Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton | 56 |
| Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents | 58 |
| Préserver les ressources naturelles | 59 |
| Garantir la sécurité | 60 |
| Réorganiser le pouvoir judiciaire | 62 |
| Conclusion | 63 |
| <hr/> | |
| Finances cantonales | 64 |
| <hr/> | |
| Annexes | 66 |
| <hr/> | |



Préambule

«Innovation, renforcement du centre cantonal et digitalisation» tels étaient les maîtres-mots du Gouvernement fribourgeois pour cette législature qui s'achève.

A l'heure de dresser un bilan, le Conseil d'Etat fribourgeois estime avoir répondu en grande partie aux défis qu'il s'était fixés il y a cinq ans.

Dans un contexte difficile, marqué évidemment par la pandémie de Covid-19, le Conseil d'Etat fribourgeois s'est engagé avec toute son énergie afin de répondre aux besoins d'une population fribourgeoise toujours en croissance.

En cette fin d'année 2021, malgré la terrible crise sanitaire qui secoue le monde entier depuis bientôt deux ans, la situation des finances de l'Etat de Fribourg reste enviable, grâce, notamment, à une gestion saine et prudente des deniers publics au cours des dernières années. Ce résultat encourageant aura en particulier permis au canton de continuer à investir dans les secteurs aussi essentiels que la formation, l'innovation ou encore le social. Mais également dans des secteurs en forte progression tels que le développement durable ou la digitalisation.



Ce bilan de législature positif est le fruit d'un engagement quotidien des membres du Gouvernement et de leur capacité à trouver des solutions pragmatiques et collégiales, avec le soutien d'une administration agile et moderne.

Le Conseil d'Etat remercie chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, qui n'ont jamais relâché leurs efforts pour mener à bien leurs tâches, malgré les difficultés. Il se félicite de la bonne collaboration avec les membres des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'avec les autres collectivités publiques du canton, et il remercie la population fribourgeoise de la confiance accordée tout au long de la législature. A toutes et à tous, nous souhaitons une bonne lecture.

Fribourg, le 31 août 2021

Les points fort de la législature

« Cette législature a clairement marqué un changement de paradigme. Avec la crise climatique sans précédent, la pandémie du Covid ou encore tout le processus de digitalisation, la transformation de notre société s'est accélérée. C'est une immense opportunité de façonner une nouvelle manière de vivre dans le canton de Fribourg, contruites sur la recherche d'équilibre entre tradition et innovation, télétravail et relation humaine ou encore productivité et protection des ressources naturelles. »

Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat



Le Gouvernement in corpore: de gauche à droite, Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat, Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, DICS, Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, DSAS, Olivier Curty, Conseiller d'Etat, DEE, Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, DAEC, Georges Godel, Conseiller d'Etat, DFIN, Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat, DSJ, Didier Castella, Conseiller d'Etat, DIAF (qui a succédé à Marie Garnier, Conseillère d'Etat démissionnaire en 2018)



Contexte

Situation économique au début de la législature 2017-2021

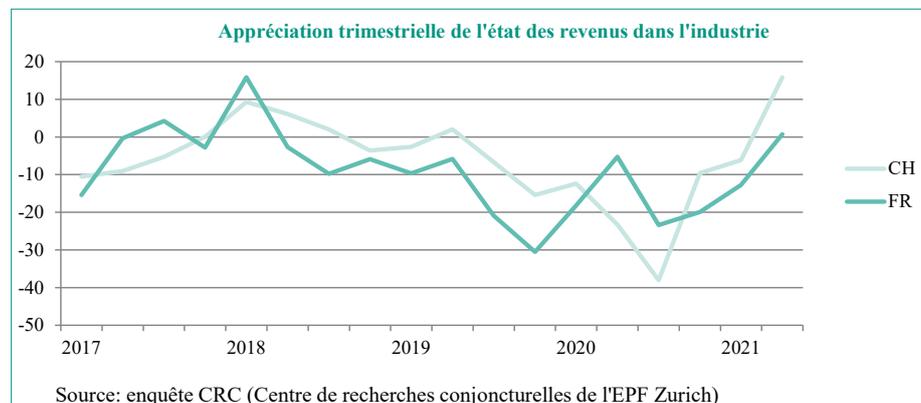
Une dynamique positive a caractérisé l'économie mondiale en 2017 et 2018, ce en raison d'un environnement financier favorable et d'un bon moral des consommateurs.

Les Etats-Unis et la Chine en particulier se sont avérés être les principaux moteurs économiques dont le commerce international a bénéficié dans le monde entier. La Suisse a également profité de cette situation, notamment de la stabilité conjoncturelle dans la zone euro.

Malgré la suppression du cours plancher en 2015, le franc a connu un léger affaiblissement en début de législature, de sorte que les secteurs d'exportation ont bien résisté. Grâce à la croissance robuste, le marché du travail a pu se relancer en Suisse, ce qui a fait baisser le taux de chômage. L'essor économique a été plus contenu dans le canton de Fribourg, où les signes de reprise ont eu peine à s'installer. Le taux de chômage restait certes bas, mais il était légèrement supérieur à la moyenne suisse depuis août 2018.

Le commerce de détail, en particulier, a quelque peu souffert, alors que les exportations fribourgeoises ont bénéficié de l'environnement international favorable. Cependant, du fait du ralentissement de la croissance démographique, le secteur de la construction a perdu de son élan.

Mais même alors, certains signes indiquaient déjà que la croissance économique mondiale n'était pas aussi solide qu'il n'y paraissait. C'est ainsi que les Etats-Unis ont mené une politique économique de plus en plus protectionniste et ont imposé des droits de douane à l'importation. En conséquence, les tensions ont augmenté dans les relations commerciales des grandes puissances économiques et la conjoncture a évolué différemment dans les divers pays, aussi en Suisse.

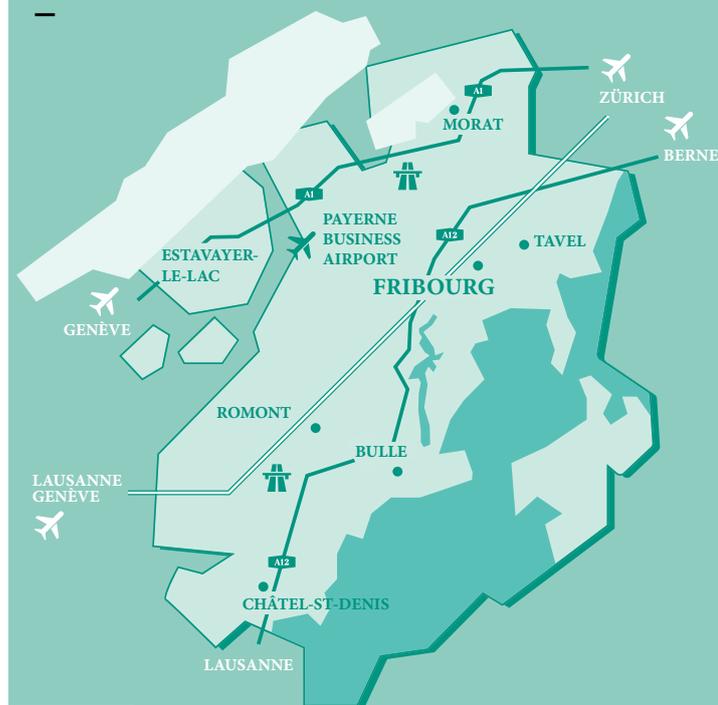


Le Brexit a constitué un facteur d'incertitude, avec ses négociations prolongées sur les modalités de sortie et les relations subséquentes avec l'UE. La croissance économique mondiale s'est donc affaiblie en 2019, sans surprise.

Au plan politique, la montée des gouvernements populistes et les troubles à Hong Kong ont suscité des inquiétudes. A cela sont venus s'ajouter la crise en Italie et le Brexit, qui n'était toujours pas réglé. Tous ces faits ont imposé de revoir à la baisse les prévisions de PIB à plusieurs reprises, non seulement pour l'économie mondiale, mais aussi pour la Suisse. L'industrie suisse d'exportation a subi les effets de cette situation difficile et elle a désormais du mal à maintenir son niveau élevé. Les négociations laborieuses avec l'UE concernant l'accord-cadre n'ont pas aidé non plus. L'environnement international difficile a exercé une pression à la hausse sur le franc suisse, amenant la BNS à intervenir. Au demeurant, la situation sur le marché du travail est restée détendue, de sorte que le comportement de consommation est resté fort. Le contexte fut similaire dans le canton de Fribourg, où les entrepreneurs se sont déclarés insatisfaits de la situation tout en restant cependant optimistes pour l'avenir. Il y a eu une reprise de la marche des affaires, mais elle y est restée inférieure à la moyenne nationale. L'évolution fut exactement la même pour le commerce de détail, dont la situation s'est améliorée, sans bien redémarrer toutefois. Seul le taux de chômage est resté heureusement bas. Et puis est arrivé le virus Covid-19.

Une nouvelle réalité: l'incertitude

Canton de Fribourg, une position géographique idéale au coeur de la Suisse



13,72%
Taux d'imposition
sur le bénéfice
des entreprises

<1h30
pour aller à
Genève, Zurich
ou Bâle

22,3%*
Ont moins de 20 ans,
la population la plus
jeune de Suisse
*PromFR

Les atouts du canton de Fribourg pour un développement idéal

- > Fiscalité compétitive, main d'œuvre bien formée et très qualifiée, environnement bilingue et terrains disponibles.
- > Le canton est situé sur les principaux axes routiers, ferroviaires et aériens de Suisse et d'Europe à moins de 90 minutes de Bâle, Berne, Genève et Zurich.



La crise Covid-19

Grâce à une politique monétaire accommodante et à un apaisement des conflits commerciaux entre les Etats-Unis et la Chine, l'économie mondiale semblait d'abord bien démarrer la nouvelle année 2020. Puis le virus Covid-19 s'est propagé de plus en plus rapidement sur toute la planète et s'est transformé en une pandémie aux conséquences importantes au niveau économique, mais aussi social et politique. Il est bien vite apparu que cette crise serait plus grave que la crise financière de 2008. Afin de contenir la propagation, de nombreux pays ont décidé d'interrompre la vie économique et sociale à l'aide de confinements et de fermetures. Des mesures de soutien ont apporté des compensations à ces modalités. Mais seuls les Etats dotés d'une gouvernance éprouvée, de systèmes de santé solides et d'une marge de manœuvre financière ont eu les moyens de réagir de manière adéquate à la crise sanitaire.



La délégation du Conseil d'Etat Covid-19 en conférence de presse.

« En Suisse, l'instrument du chômage partiel s'est avéré particulièrement efficace. »

Les pays en développement et émergents n'étaient pas dans cette situation privilégiée.

En Suisse, l'instrument du chômage partiel s'est avéré particulièrement efficace pour aider l'économie partiellement paralysée, ce en parallèle à d'autres mesures telles que celles visant à soutenir les cas de rigueur. Malgré tout, la pandémie a également frappé la Suisse de plein fouet. Le commerce international a été sévèrement limité, ce qui a été ressenti par les branches tournées vers l'exportation telles que les industries des machines, des équipements électriques et des métaux ou l'industrie horlogère. Un nouveau renforcement du franc n'a pas simplifié les choses.

La situation fut encore plus difficile pour le tourisme, le secteur des arts, des loisirs et du divertissement et le transport aérien.

Cependant, les mesures de confinement du printemps 2020 se sont avérées efficaces et ont autorisé de nombreux assouplissements en été, ce qui a rendu les entrepreneurs à nouveau un peu plus optimistes pour l'avenir. Il en fut de même pour le canton de Fribourg, étant précisé qu'un secteur économique important pour le canton s'est montré résistant à la crise: l'industrie alimentaire, qui a connu une forte demande de ses produits. Les secteurs de la chimie, de la pharmacie et des matières plastiques ont également connu un essor. Mais la branche de l'hôtellerie et de la restauration a traversé une situation plus difficile, puisqu'elle a dû suspendre certaines de ses activités et a eu du mal à joindre les deux bouts malgré les mesures de soutien.

Nombre de pays ont été contraints d'imposer sans cesse des mesures de protection strictes, ce qui a eu un impact négatif sur la croissance économique. Seule la Chine, qui a réussi à contenir la pandémie, ainsi que les Etats-Unis et le Japon ont connu une solide reprise de leur économie.

Avec les assouplissements de l'été 2020, l'hôtellerie a pu combler partiellement le retard grâce à la clientèle indigène, mais la deuxième vague approchait déjà. Au début de l'année 2021, il a bien fallu admettre que la pandémie était loin d'être sous contrôle. Les confinements successifs ont eu un impact social non négligeable. Touchant les personnes déjà fragilisées mais aussi en particulier les enfants et les jeunes, les effets de cette crise se feront encore ressentir ces prochaines années. Mais d'autres éclaircies sont apparues à l'horizon: un Brexit au dénouement désordonné a été évité et aux Etats-Unis, un gouvernement est arrivé aux commandes, qui promettait davantage de prévisibilité. Enfin, les premiers vaccins ont été annoncés et bientôt utilisés.

L'optimisme est cependant tempéré par l'apparition de nouvelles variantes du virus

En Suisse, les mesures de protection et la vaccination ont d'abord apaisé la situation. L'arrivée d'un nouveau variant, les retours de vacances et le relâchement des gestes barrières ont cependant provoqué à nouveau une détérioration de la situation épidémiologique, avec une augmentation conséquente des infections et des hospitalisations. Ainsi, malgré des signes positifs, nous ne sommes pas encore au bout de la crise en ce qui concerne la pandémie et ses effets. La dette publique préoccupera l'économie mondiale pendant longtemps encore.



Par ailleurs, la Suisse est toujours dans l'incertitude quant à la manière dont les relations avec l'UE peuvent être façonnées après la rupture des négociations sur l'accord-cadre.

Toutefois, la crise du Covid-19 peut également être considérée comme une chance, car elle est en mesure de donner un nouvel élan à l'économie sur la voie de la numérisation et de la durabilité.



Croissance démographique continue

La population du canton de Fribourg a augmenté en moyenne de 1,1% par an au cours des quatre dernières années. L'année corona 2020 connaît sous cet angle le même ordre de grandeur, malgré la nette surmortalité des personnes âgées de 80 ans et plus. Ceci peut s'expliquer par un solde migratoire positif, le plus élevé de ces quatre dernières années. Par rapport à la législature précédente, la croissance démographique s'est cependant ralentie.

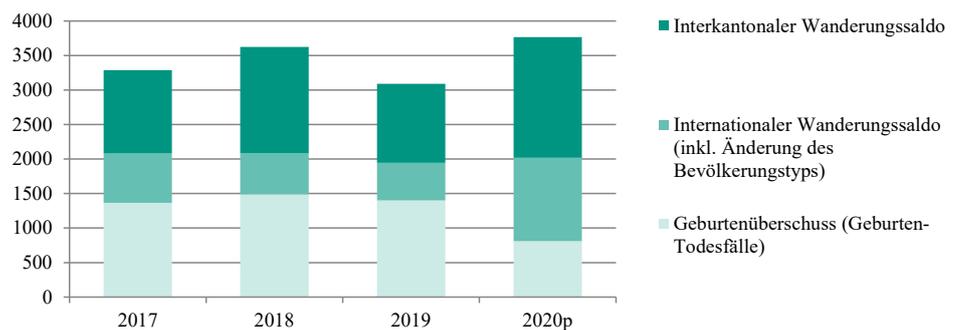
Cela déploiera des effets différés sur le secteur de la construction, qui devra s'adapter au nouveau contexte.

Mais les infrastructures et les services ne pourront pas non plus connaître une croissance aussi rapide que par le passé.

Il est très difficile de faire des prévisions pour les prochaines années. Trop de facteurs de la crise actuelle liés à la pandémie, tant au plan démographique que sociétal, politique et économique, ne sont pas encore clairs.

« Conjoncture fribourgeoise: l'absence de prévisibilité marque un retour prudent à l'optimisme. »

Croissance de la population résidente permanente du canton de Fribourg selon les composantes démographiques



Source : Statpop, Bevnat - Office fédéral de la statistique

L'impact du Covid-19 sur la législature

Impossible d'évoquer la deuxième partie de la législature sans mentionner le coronavirus. Le Conseil d'Etat a déjà détaillé les mesures déployées dans le canton en lien avec la gestion de la crise sanitaire, économique et sociale engendrée par la deux vagues de la pandémie Covid-19 au travers de différents documents officiels (Rapport 2020-GC-98 transmis le 12 juin 2020 au Grand Conseil, réponses aux très nombreux instruments parlementaires déposés en lien avec la situation extraordinaire, plan de relance économique, projet de loi proposant l'approbation des mesures prises en urgence, tiré à part inclus dans le rapport d'activité 2020...). Tous ces documents ont permis au Gouvernement



Durant la première vague, de nombreux Fribourgeois-e-s se mettent à disposition des personnes qui en expriment le besoin.

« Cette crise sanitaire a révélé une solidarité incroyable de la population. Les jeunes se sont mobilisés pour aider les aîné-e-s. »

Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, DSAS

de présenter très régulièrement au Grand Conseil la gestion durant la période 2020-2021. Statistiquement, le Conseil d'Etat a consacré plusieurs dizaines de séance exclusivement au Covid-19. Comme le reste de la population, il a dû adapter son fonctionnement avec des séances convoquées dans l'urgence parfois plusieurs fois par semaine, l'usage de la visioconférence, des délais raccourcis pour la préparation des dossiers et de nombreuses inconnues à gérer. Dès le départ, le Gouvernement a bien perçu qu'il ne s'agissait pas uniquement d'une crise sanitaire, mais bien d'une crise globale, avec des répercussions importantes sur le plan économique, mais aussi sur le plan social, et, enfin, sur le plan humain.



L'impact du Covid-19 sur la législation

—
Durant toute la crise, le Conseil d'Etat a pris les mesures nécessaires afin de faire face au virus. Soucieux de faciliter le processus de décision, il a désigné une délégation, composée de la Directrice de la santé et des affaires sociales et du Directeur de la sécurité et de la justice.

Impact de la pandémie sur la législation

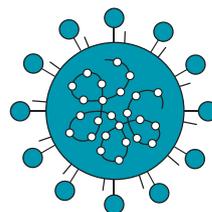
«L'impact de la pandémie a été très violent et a demandé un travail de titan. Nous avons été emportés dans une tempête dont les conditions changeaient constamment, avec de nouvelles règles, de nouveaux défis qui s'ajoutaient les uns les autres», explique Olivier Curty, Conseiller d'Etat, Directeur de la DEE. En quelques mois, la DEE a promulgué une vingtaine d'ordonnances nouvelles ou révisées. La vitesse d'exécution a été cruciale pour venir en aide à des entrepreneurs pris à la gorge par la chute de leur chiffre d'affaires liée aux restrictions.



Le Conseil d'Etat a libéré le 18 mars 2020 quelque 50 millions de francs pour des mesures d'aides d'urgences du canton à l'économie.

Et il a engagé l'Organe cantonal de conduite (OCC), dans une structure extraordinaire (OCC Covid-19), afin d'appuyer les Directions concernées et les services-clés dans la lutte contre la pandémie. Parallèlement encore, il a mis sur pied la CSG-Covid-19 pour coordonner la gestion de la pandémie au sein de l'Etat de Fribourg et assurer l'information des Etats-majors des Directions sur l'évolution de la situation.

Au sortir de cette première vague, l'organisation sanitaire est adaptée pour assurer une gestion chronique de la crise et une Task Force sanitaire est mise en place, comptant plusieurs centaines de collaboratrices et collaborateurs. Cette Task Force travaille par la suite de concert avec la Cellule de coordination mise en place pour concrétiser les mesures sur le terrain et en assurer la surveillance. Durant toute cette période, le Conseil d'Etat a élaboré différents paquets de mesures ciblées notamment sur le secteur de l'enseignement, les acteurs culturels, le tourisme, la restauration, les médias, les entreprises et les indépendants. Il a également présenté un plan de relance pour accompagner le redémarrage de l'économie dans la durée, plan qui s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de soutenir la consommation, de stimuler les investissements des entreprises et d'améliorer les conditions-cadres du canton. En complément, il a proposé des réductions fiscales afin de contrecarrer les effets négatifs de



COVID19

Fribourg **Freiburg**

www.fr.ch

la pandémie. Le Gouvernement n'a pas non plus ménagé ses efforts pour gérer la crise sanitaire. Cela a notamment permis à la campagne de vaccination de commencer avant la fin de l'année 2020. Depuis lors, les équipes vouées à cette campagne ont œuvré sans relâche, pour qu'à la mi-été 2021, plus de la moitié de la population soit vaccinée. Malheureusement, près de 500 personnes ont déjà perdu la vie dans le canton depuis le début de la pandémie.

Au-delà de ces chiffres, de nombreux événements qui marquent normalement la vie des Fribourgeoises et Fribourgeois ont été annulés et les interactions sociales ont été fortement limitées. Citons par exemple dans le domaine scolaire, la fermeture des classes pendant six semaines, ce qui a engendré des adaptations conséquentes pour l'ensemble des enseignants et des élèves.

Au terme de la législature, l'impact scolaire, économique, social et psychologique de la pandémie sur la population en général et les jeunes en particulier est encore difficile à mesurer. Le Conseil d'Etat est cependant très attentif aux conséquences indirectes de la pandémie et observe de près l'évolution du bien-être de ses concitoyennes et concitoyens. Il en va de même pour les jeunes générations. Tout récemment encore, il a ainsi mis sur pied un groupe de travail en charge du développement d'un plan de soutien pour la jeunesse.

« Agilité, rapidité et collaboration interdirectionnelle renforcée ont été des facteurs clés pour faire face à la pandémie. »

Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat, DSJ

Une approche de la gestion de crise Covid-19 en trois axes

La modification du cadre législatif pour le rendre plus performant, l'élaboration de la stratégie de développement et les investissements d'avenir. Cette approche permet d'offrir les conditions-cadre les plus propices au développement des entreprises fribourgeoises, en permettant de créer la richesse et les emplois dont la population a besoin.



L'impact du Covid-19 sur la législation

La pandémie de Covid-19 a également impacté les comptes de l'Etat de différentes manières, à savoir principalement par des charges additionnelles, par quelques charges en moins et enfin par des baisses du produit de la fiscalité. En prenant en compte ces paramètres, une estimation initiale, réalisée à l'été 2020, quantifiait les effets de la pandémie sur les comptes de l'Etat de Fribourg à plus de 500 millions de francs d'ici 2023.



A titre d'exemple, plusieurs formations planifiées en 2020 n'ont pas pu avoir lieu. De même, diverses dépenses telles que les frais de déplacements, les frais de réceptions ou encore certaines acquisitions

Dépenses Covid, Comptes 2020

| Charges nettes supplémentaires en lien avec la crise sanitaire de Covid-19 | mios |
|---|-------------|
| Mesures cantonales de soutien à l'économie | 24,4 |
| Aides aux acteurs culturels | 2,6 |
| Aides au secteur du tourisme | 1,9 |
| Aides pour les baux commerciaux | 4,8 |
| Soutien et conseil aux jeunes entreprises (coaching et cotisations cluster) | 0,1 |
| Aides à la presse et aux médias | 1,1 |
| Soutien aux personnes précarisés et à risque de pauvreté | 0,6 |
| Soutien à l'économie locale et de proximité | 3,9 |
| Soutien à l'orientation et à la formation professionnelle | 0,6 |
| Compléments RHT/APG (dirigeants et employés) | 1,8 |
| Cas de rigueur | 0,1 |
| Aides aux établissements contraints à la fermeture | 2,8 |
| Plan de relance | 4,1 |
| Aides financières aux hôpitaux publics | 31,0 |
| Aide financière au HFR liée à la crise de Covid-19 | 28,0 |
| Aide financière au HIB liée à la crise de Covid-19 | 3,0 |
| Autres charges en lien avec la crise de Covid-19 | 21,7 |
| Organe cantonal de conduite et Task Force DSAS | 15,9 |
| Prime pour le personnel soignant | 1,4 |
| Classes de soutien | 0,2 |
| Coûts supplémentaires dans les EMS liés à la crise de Covid-19 | 3,1 |
| Autres coûts directement liés à la crise de Covid-19 | 1,1 |
| Total | 77,1 |

courantes ont été impactées à la baisse, mais restent mineures en termes d'écart comptes/budget.

Aux comptes 2020, les charges nettes supplémentaires en lien avec la crise s'élevaient à 77,1 millions de francs. L'impact du Covid-19 sur le produit de la fiscalité cantonale a pour sa part été estimé à hauteur de 34 millions de francs en 2020.

Type d'impôts directs

| Type d'impôts directs | Ecart C/B effectif dans les comptes 2020 lié au Covid-19, en mios |
|-----------------------------------|---|
| PP revenus | -23,0 |
| PP fortune | -3,0 |
| PM bénéfice | -6,0 |
| PM capital | -2,0 |
| Total des revenus en moins | -34,0 |

En 2021, le Conseil d'Etat a pris des mesures complémentaires dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, à savoir notamment des mesures d'aide pour les cas de rigueur (montant brut de 118 millions de francs au 31 août 2021), des mesures complémentaires au plan de relance en particulier dans le domaine de la culture (montant brut de 5 millions de francs au 31 août 2021), des mesures de soutien en faveur des entreprises de transports publics (montant brut de 8,2 millions de francs au 31 août 2021), des mesures d'aide en faveur des TPF

sous forme de prêt à court terme (montant brut de 17 millions de francs au 31 août 2021), des crédits supplémentaires en faveur de l'Organe cantonal de conduite et de la Task Force sanitaire (montant brut de 9 millions de francs au 31 août 2021) ainsi que des mesures de soutien en faveur de manifestations publiques. Par ailleurs, il est attendu que des mesures d'aide complémentaires devront encore être prises dans différents domaines, en particulier dans le secteur hospitalier.

Mesures d'aide complémentaires prises par le Conseil d'Etat entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2021

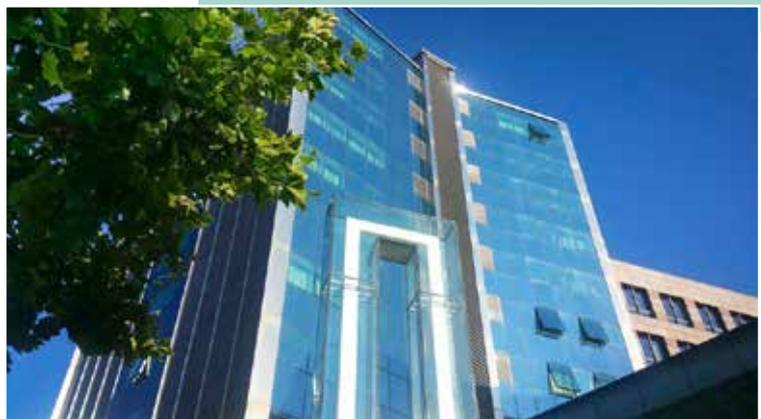
Montants bruts en millions de francs

| | |
|---|-----|
| Mesures d'aide pour les cas de rigueur | 118 |
| Mesures pour le plan de relance (culture et autres) | 5 |
| Mesures en faveur des transports publics | 8,2 |
| Prêt pour les TPF | 17 |
| Crédits supplémentaires pour l'OCC et Task Force DSAS | 9 |

Une politique financière pragmatique pour faire face à la crise sanitaire

«Grâce à l'excellente situation financière, résultant d'une stratégie pragmatique et prudente tout au long de ces dernières années, nous sommes en mesure de faire face aux effets de la pandémie, tout en assurant les prestations de l'Etat à long terme.»

Georges Godel, Conseiller d'Etat, DFIN.



Trois projets phares pour l'avenir du canton

Le Conseil d'Etat a défini trois projets phares dans le programme gouvernemental 2017 – 2021 afin de mettre la priorité sur des actions politiques essentielles pour l'avenir du canton et dont les retombées sont multiples.

La concrétisation de ces projets phares devra certainement se poursuivre au-delà de la présente législature.

1. Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation



2. Fribourg renforce le centre cantonal



3. Fribourg fait sa révolution digitale



Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation



1.



2.



3.



1.



2.



3.



Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation

Le Conseil d'Etat veut faire de Fribourg un véritable pôle économique et renforcer son rôle de canton pont.

Dans ce contexte, il souhaite stimuler la compétitivité, favoriser le développement économique et encourager des entreprises à s'implanter dans le canton.

Objectifs

-
- > Créer des emplois à haute valeur ajoutée
- > Renforcer les chaînes de valeur
- > Renforcer les collaborations

«Nous avons un environnement académique précieux pour soutenir la capacité d'innovation de nos entreprises.»
Olivier Curty, Conseiller d'Etat, DEE

Agrico

Le site d'AgriCo offre un environnement stimulant pour les industries et les PME, mettant à leur disposition de vastes parcelles à bâtir ainsi que des bureaux, des laboratoires et des installations de production déjà équipées et prêtes à l'emploi.

Un terrain agricole représentant environ 1 million de m² est disponible pour la réalisation d'expériences à grande échelle.



« Les innovations d'aujourd'hui seront les traditions de demain. »

Didier Castella, Conseiller d'Etat, DIAF

Réalisations

—

Stimuler la compétitivité

La nouvelle loi sur la promotion économique (LPEc) révisée en 2018 a permis de mettre en œuvre plusieurs nouveaux instruments de promotion économique tels que les primes à l'emploi, les soutiens à l'innovation pour des projets Innosuisse, les soutiens à l'investissement ou encore les soutiens pour déposer des brevets ou développer des nouveaux marchés. Le Conseil d'Etat a approuvé une stratégie de développement économique cantonale valable jusqu'à l'année 2026, permettant au canton de renforcer son positionnement dans les domaines porteurs de la bioéconomie et de l'industrie 4.0. Cette approche permet de tabler à la fois sur les forces existantes du canton dans des domaines tels que la construction, l'agroalimentaire, les sciences du vivant (qui font partie de la bioéconomie) ainsi que l'automation et la robotisation (qui eux font partie de l'industrie 4.0). En parfait alignement avec la stratégie de développement économique cantonal, le développement participatif d'une stratégie agroalimentaire cantonale a été lancé avec, dans la foulée, des réflexions en cours pour développer des programmes phares en lien avec la valorisation de la biomasse, l'agriculture et l'industrie 4.0 ainsi qu'un Food Living Lab.



Le prix à l'innovation

—

Organisé par la Promotion économique du canton de Fribourg et la Banque cantonale, sous le patronat de la Direction de l'économie et de l'emploi, le Prix de l'innovation récompense les entreprises ayant parié sur l'innovation et donc sur l'avenir. La capacité d'innover de ces entreprises est en effet un facteur-clé pour le développement économique et social du canton.

Les finalistes du Prix à l'innovation 2020 - 2021, avec le Conseiller d'Etat Olivier Curty (à g.), président du jury, et Jerry Krattiger (à dr.), directeur de la Promotion économique du canton de Fribourg.

A ceci s'ajoute l'entrée du canton dans le comité exécutif de la Swiss Food & Nutrition Valley et l'établissement à Fribourg d'un NTN Innobooster, financé par Innosuisse et dédié aux écosystèmes suisses du futur dans le domaine du food.



blueFACTORY: un projet pour dynamiser l'innovation et créer des emplois

La population fribourgeoise s'est prononcée le 13 juin 2021 en faveur de la recapitalisation du quartier d'innovation construit sur l'ancien site Cardinal. *«Ce projet mettra un coup d'accélérateur pour le développement d'innovations, de la formation et de la création d'emplois. C'est une opportunité pour le canton de rester pionnier en Suisse dans le développement de l'habitat durable de demain. blueFACTORY va contribuer à relancer l'économie du canton, fortement impactée par la crise»*, explique Olivier Curty, Conseiller d'Etat, DEE.



Scanner le QR code ou cliquer sur [ce lien](#) pour regarder la vidéo.



Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations d'entreprises

La performance des années 2020 - 2021 est à relever en particulier. En effet, avec 54 projets d'implantations et d'extensions, 143 millions d'investissements, 500 nouveaux postes de travail annoncés et 1600 postes de travail renforcés, 2020 est une année record pour la promotion économique. Un très grand travail de soutien à l'économie a été fourni pendant la pandémie, que cela soit à travers les RHT, les prêts Covid ou les cas de rigueur.

En outre, toute une série d'initiatives cantonales comme la mesure solidaire des baux, Kariyon ou encore la LMEI (mesure cantonale à l'attention des entrepreneurs) ont soutenu de manière efficace les acteurs économiques. Le canton a été le premier canton suisse à lancer un plan de relance avec notamment des mesures de soutien à la digitalisation, la R&D, le coaching des entrepreneurs, la construction ou encore en faveur de l'engagement d'apprenti-e-s. Les sites et quartiers de l'innovation AgriCo et blueFACTORY ont continué leurs développements respectifs. Une fois les étapes du PAC de Saint-Aubin et le référendum sur la capitalisation de BFF passés, ces deux sites respectifs pourront rentrer dans une nouvelle phase de leur développement.

La mise en place de l'Etablissement Cantonal de Promotion Foncière (ECPF) est et sera un outil précieux pour pouvoir rapidement mettre à disposition des terrains industriels à des entreprises désireuses de s'installer en terre fribourgeoise.



« La fusion des mondes en ligne et hors ligne offre de nouvelles perspectives didactiques et pédagogiques pour nos jeunes talents. »

Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, DICS

Innosquare, une plateforme collaborative inter-entreprises de technologie. Sa mission est de favoriser la réalisation de projets de recherche & d'innovation au travers d'interactions entre les entreprises, les clusters, les collectivités publiques ou privées, les hautes écoles, les centres de compétences et instituts de recherche du canton de Fribourg.



Les clusters dans les domaines de la plasturgie, de la construction, du «food et nutrition» continuent leurs missions fédératrices et d'émulation de l'innovation. Un centre de compétence dédié à la rénovation en bâtiments et l'efficacité énergétique (CCRB) est actuellement à l'étude.

Fri Up, organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton de Fribourg. Sa mission: être la porte d'entrée pour tout nouvel entrepreneur qui souhaite lancer sa start-up.

Il faut relever la performance de Fri Up qui en 2020 a soutenu un nombre record de créateurs et créatrices d'entreprise avec le soutien du canton de Fribourg, se hissant au deuxième rang des cantons romands en termes de création de nouvelles entreprises.

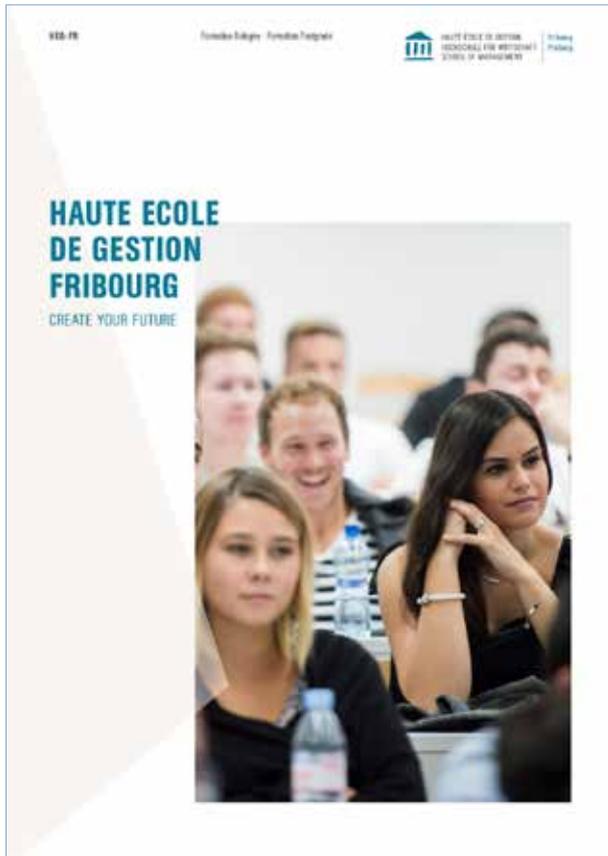
La focalisation sur la bioéconomie, l'industrie 4.0 et les interfaces à haute valeur ajoutée qui en découlent est un premier pas dans cette direction.

La Présidence fribourgeoise du GGBa (Greater Geneva Bern area) de 2020-2021 a permis de cimenter un principe de solidarité intercantonale avec un mécanisme permettant à chaque canton membre d'assurer un certain nombre d'implantations sur son territoire.

Les structures Innosquare, Fri Up ainsi que les clusters sont financés à travers la nouvelle politique régionale, donc en partie des fonds fédéraux dont les apports ne sont pas garantis sur la durée. Ces structures jouent un rôle clé dans le développement de l'innovation et la dynamisation de secteurs économiques importants pour le canton.

Pour ce qui est des obstacles, le canton ne dispose pas à ce jour d'une USP (Unique Selling Proposition) spécifique.





La mission de la HEG est de soutenir, préparer et encourager l'émergence de leaders et d'entrepreneurs internationaux aux compétences.

La réforme fiscale a été largement acceptée par le peuple; par contre on relève une faiblesse effective pour ce qui est des amortissements des coûts de l'innovation à cause du plafond mis en place dans la patent box.

Malgré une population jeune et une densité élevée des hautes écoles, l'accès à certains talents en lien avec la bioéconomie ou l'industrie 4.0 reste difficile. On pense en particulier à certaines filières à développer pour répondre aux besoins déclarés des industries de la bioéconomie (apprentissage technologique biotech ou filière universitaire en ingénierie agroalimentaire).

Conclusions et recommandations

—

La dynamique économique actuelle du canton est positive, mais il est nécessaire de continuer sur cette lancée et de capitaliser sur la stratégie de développement économique axée sur la bioéconomie et de l'industrie 4.0 (cf. image ci-dessous). Il en va de même pour la stratégie agroalimentaire actuellement en développement selon laquelle il est important de continuer à:

- Ancrer et promouvoir une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat.
- Pérenniser les structures clés à l'innovation et à l'entrepreneuriat.
- Assurer la révision de la fiscalité des entreprises en lien avec la patent box.



« Notre souhait est de préserver et développer une société libre, égalitaire et solidaire, qui a besoin d'une économie prospère pour offrir à chacune et à chacun la possibilité de s'épanouir. »

2 Fribourg renforce son centre cantonal



1.



2.



3.



1.



2.



3.



Fribourg renforce son centre cantonal

Le Conseil d'Etat veut renforcer le centre cantonal afin de contribuer au développement du canton dans son ensemble. La principale clé de ce renforcement est la fusion du Grand Fribourg, qui doit donner au centre cantonal une forme de gouvernance à même de réaliser des projets ambitieux rayonnant sur l'ensemble du canton. En outre, la réalisation d'infrastructures, en particulier dans le domaine de la mobilité, de la formation, de la santé ou du sport dans le centre cantonal doit jouer un rôle moteur pour le développement de tout le canton.

«La fusion permet de continuer à développer le centre cantonal pour qu'il joue en plein son rôle de moteur pour l'ensemble du canton»

Didier Castella, Conseiller d'Etat, DIAF



Objectifs

-
- Soutenir les travaux de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg et sensibiliser la population à l'importance du renforcement du centre cantonal.
- Renforcer la collaboration au sein du centre cantonal.
- Soutenir la réalisation d'infrastructures ambitieuses dans le centre cantonal.

Réalisations

Un concept de fusion

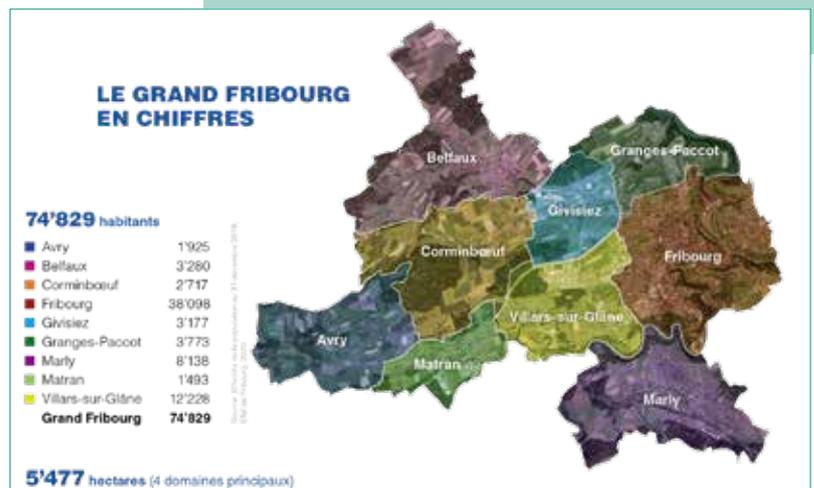
L'assemblée constitutive du Grand Fribourg a débuté ses travaux en 2018, sous la présidence du Préfet de la Sarine. Conformément à la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, l'Etat assume 50% du budget de l'assemblée (jusqu'à Fr. 200 000.- par année). Les travaux de l'assemblée ont été mis en consultation en avril 2019, puis le concept de fusion a été adopté en janvier 2020. Un vote consultatif est organisé par l'assemblée constitutive en septembre 2021. Le Conseil d'Etat a suivi avec attention ces travaux. Il a notamment proposé au Grand Conseil des adaptations de la législation cantonale sur les fusions, en particulier à destination des fusions de très grande ampleur.

Il a également soutenu le principe d'une aide financière complémentaire pour la fusion du Grand Fribourg, aide dont le principe a été accepté par le Grand Conseil en février 2020. Le Conseil d'Etat, par sa délégation pour les agglomérations et les structures territoriales, s'est enfin engagé publiquement, à de nombreuses reprises, pour sensibiliser la population et les autorités communales à l'importance de ce projet. Son projet consistait d'une part à renforcer la forme institutionnelle des agglomérations, dont l'Agglomération de Fribourg est la seule représentante, et, surtout, d'introduire de nouveaux moyens pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'agglomérations. La commission parlementaire chargée de cet objet a toutefois proposé la suppression de la forme institutionnelle propre aux agglomérations, lui préférant la forme «ordinaire» des associations de communes. Elle a en revanche soutenu les nouveaux soutiens cantonaux aux projets d'agglomération. La proposition de la commission parlementaire a été acceptée par le Grand Conseil en août 2020. En parallèle à l'élaboration de la réglementation d'application, qui précise notamment les critères pour l'octroi d'une aide cantonale à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'agglomération, la délégation du Conseil d'Etat chargée des agglomérations a réuni les 29 communes des districts de la Sarine, de la Singine et du Lac concernées par le périmètre de l'agglomération de Fribourg, ainsi que les dix communes de la Gruyère

Grand Fribourg: une assemblée constitutive

La fusion du Grand Fribourg est un projet de société, porté par une assemblée constitutive. Le projet vise à réunir neuf communes en une seule, afin de répondre aux défis de la ville de demain et développer la qualité de vie au niveau communal.

Un concept de fusion des neuf communes du périmètre provisoire: Avry, Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Fribourg, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne.



N.B.: Le vote consultatif sur la fusion a eu lieu le 26 septembre 2021, soit après la clôture de ce bilan.

concernée par celui de l'agglomération de Bulle. Une consultation des agglomérations, des communes et des préfectures concernées à l'automne 2021 doit permettre au Conseil d'Etat de fixer les futurs périmètres des agglomérations fribourgeoises en 2022.





Les avantages d'une fusion: une mobilité améliorée avec un investissement de 320 millions de francs et une fiscalité attractive qui finance les prestations.

S'agissant de la réalisation d'infrastructures porteuses d'avenir, le projet de couverture de l'autoroute N12 entre Chamblieux et Bertigny offre l'opportunité extraordinaire de développer un modèle d'urbanisation durable sur un territoire de plus de 60 hectares au cœur même du centre cantonal. Pendant cette législature, suite à l'adoption d'un décret par le Grand Conseil et la signature d'une convention de financement, les partenaires (communes, HFR, TPF, Bourgeoisie de la Ville de Fribourg, OFROU) ont mené une vaste réflexion dans le cadre de mandats d'étude parallèles, accompagnée d'une démarche participative. Le collège d'expert-e-s a rendu son Rapport de synthèse en 2020. Il en ressort que la nécessité d'une couverture est confirmée et que les questions de développement, de coordination entre les différentes échelles de planification ainsi que de gouvernance et de participations devront être approfondies et précisées par secteur. Le Service des ponts et chaussées (SPC) a été mandaté pour le lancement des études d'avant-projet et les études par secteurs se poursuivent afin de pouvoir résoudre les différentes questions qui ressortent du Rapport de synthèse et auxquelles il s'agira de répondre.

« Maîtriser l'aménagement du territoire, développer l'offre en transports publics et renforcer l'attractivité économique du centre cantonal. »

Conclusions et recommandations

—
La détermination du périmètre final de la fusion du Grand Fribourg, notamment sur la base des résultats du vote consultatif de septembre 2021, sera essentielle. Le Conseil d'Etat devra s'assurer que la nouvelle commune atteigne une dimension suffisante et un territoire cohérent lui permettant de mener à bien les projets déterminants pour le développement de tout le canton. L'Etat doit également continuer à soutenir la collaboration des communes du centre cantonal, en particulier dans la phase de mise en place de l'association qui devra succéder à l'actuelle Agglomération de Fribourg, afin que les importants acquis de cette dernière soient conservés et valorisés.



Un projet de toutes les générations avec des classes bilingues à terme.

3 Fribourg fait sa révolution digitale



1.



2.



3.



1.



2.



3.



Fribourg fait sa révolution numérique

Afin de renforcer la compétitivité du canton, le Conseil d'Etat mise sur la digitalisation et développe l'administration 4.0.

Objectifs

Il s'agit de simplifier les démarches administratives, d'offrir une disponibilité et une accessibilité plus grandes ainsi qu'une meilleure efficacité pour l'ensemble des services fournis à la population. Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a défini ses orientations stratégiques en élaborant le Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information, décliné en quatre objectifs:

- > l'administration 4.0 facilite la vie,
- > l'administration 4.0 offre des prestations 100% digitales,
- > l'administration 4.0 est transversale et sûre,
- > l'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique.

Les Directions contribuent à mettre sur pied des projets en lien avec ces quatre axes.

«L'administration 4.0 a été l'une des principales priorités de cette législature. Augmentation du financement et élaboration du Plan directeur constituent des bases solides pour la prochaine législature. Le guichet de cyberadministration deviendra à terme le point de contact unique pour les démarches en ligne de l'Etat.»
Georges Godel, Conseiller d'Etat, DFIN



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat et Georges Godel, Directeur des finances, œuvrant ensemble à la gestion transversale du projet Fribourg 4.0.

Scanner le QR code ou cliquer sur [ce lien](#) pour regarder la vidéo.



Réalisations

—
Pour implémenter la transformation digitale, le Conseil d'Etat a notamment augmenté la part consacrée aux dépenses relatives à l'informatique en consacrant un montant total de près de 250 millions de francs sur l'ensemble de la législature, par rapport à un montant de près de 140 millions de francs lors de la législature précédente. Pour renforcer le pilotage transversal de la digitalisation, un Bureau a été mis sur pied en début de législature.

En 2021, il a été remplacé par la Délégation du Conseil d'Etat en matière de digitalisation et systèmes (DSI) afin de renforcer l'implication du Conseil d'Etat dans la gouvernance informatique. Le nouvel organe est soutenu par la Commission informatique en tant que commission consultative. Du point de vue légal, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance relative à la mise en œuvre du Référentiel cantonal des données des personnes, organisations et nomenclatures dans le but d'uniformiser les données génériques sur les personnes et les entreprises pour leur utilisation par l'ensemble des organes de l'Etat ainsi que la cyberadministration.

Il a également fait adopter par le Grand Conseil la loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation qui apporte des ajustements à la loi sur la cyberadministration et à la loi sur la protection des données : celle-ci prévoit la possibilité d'externaliser des traitements électroniques des données et la gestion d'outils informatiques.

La cyberadministration ou eGovernment vise à moderniser l'administration. Exemple avec le guichet virtuel.

—
Le Guichet virtuel fonctionne sur un smartphone, une tablette ou un ordinateur. Il permet de disposer d'une plateforme accessible, d'uniformiser la saisie électronique des demandes, d'identifier la personne en relation avec l'Etat, de disposer d'une plateforme de paiement électronique centralisée et surtout de simplifier la relation électronique avec les différents Services de l'Etat.



Scanner le QR code ou cliquer sur [ce lien](#) pour accéder au site internet.



« **Mettre tout en œuvre pour assurer et accélérer la transformation digitale de notre canton est une priorité fondamentale du Conseil d'Etat.** »



Une administration 4.0 au service du bien commun. Elle apportera au citoyen efficacité et facilité de la vie.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté la nouvelle ordonnance définissant l'organisation de la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat, notamment les rôles et les responsabilités entre le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) et les bénéficiaires des prestations informatiques.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'Etat a mis en place en un temps record des solutions permettant le travail à distance pour l'ensemble de l'administration. Plus de 80% des collaborateurs et collaboratrices ont bénéficié du télétravail. Les écoles ont également pu assurer un enseignement à distance. La nouvelle plateforme de communication unifiée a permis au Conseil d'Etat de mener par visioconférence ses nombreuses séances de gestion de crise tout en assurant la continuité des affaires courantes.

Conclusion et recommandation

—

Si l'urgence liée à la pandémie a favorisé l'implémentation de nouveaux outils, l'accompagnement de la transformation numérique et du télétravail devra être renforcé afin d'ancrer durablement la nouvelle culture digitale au sein de l'Etat. Dans cette perspective, la conduite de la transformation des métiers ainsi que les changements organisationnels nécessiteront également un soutien. Quant à la question de la sécurité de l'information dans son contexte global, une organisation adéquate sera mis en place.

«La crise sanitaire a accéléré la digitalisation du secteur de l'éducation. Aujourd'hui, nous pouvons pérenniser ce que nous avons mis en place au niveau technique, matériel et pédagogique pour le futur.»

Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, DICS



Les ambitions du programme gouvernemental 2017-2021

Pour concrétiser les projets phares et pour poursuivre les nombreuses autres activités nécessaires au bien-être de la population et au développement du canton, le Conseil d'Etat a construit son programme de législature sur trois ambitions. Ces ambitions, déclinées chacune en trois chantiers, sont les suivantes:

1. Favoriser l'emploi



3. Améliorer la qualité de vie



2. Moderniser le canton



1 Favoriser l'emploi



Favoriser l'emploi

Fribourg se trouve à un tournant de son développement. En pleine croissance démographique mais aussi économique, bénéficiant d'un équilibre financier sain, le canton doit encore forger sa place dans le paysage helvétique et parier sur ses atouts pour renforcer son positionnement. Le canton de Fribourg a la population la plus jeune de toute la Suisse et dispose d'une économie diversifiée.

Objectifs

Un nombre important de fribourgeoises et fribourgeois travaillent à l'extérieur du canton (43'000) rendant ainsi prioritaire la création de nouveaux postes de travail intéressants et attrayants. Ceci peut être atteint à travers:

- La dynamisation de l'économie via des soutiens à l'emploi et à l'innovation.
- Le développement des collaborations intercantionales.
- L'utilisation ciblée d'instrument de promotion économique.

« Les innovations du futur accompagneront la transition énergétique, l'économie circulaire et une alimentation durable et saine. »

Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, DAEC

Réalisations

Stimuler la compétitivité et l'innovation

La révision de la Loi sur la Promotion économique (LPEc) a doté le canton d'un outil performant pour encourager la compétitivité et l'innovation. L'approbation par le peuple de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) permet au canton d'appliquer un taux d'imposition de 13,72% qui situe le canton de Fribourg dans une bonne moyenne nationale. Le développement des sites et quartiers de l'innovation en mains privées et étatiques a été poursuivi avec des investissements conséquents décidés tant sur blueFACTORY, le Marly Innovation Center, le Vivier que sur le campus AgriCo. Quatre projets soutenus sur blueFACTORY à savoir Innosquare, BCC, Smart Living Lab (SLL) et SICHH ont connu des développements propres. Les trois premiers maintiennent le cap de leurs activités initiales, alors

Réforme fiscale et financement de l'AVS

La RFFA prévoit la mise en place de conditions-cadres avantageuses pour les entreprises suisses et étrangères, qui verront leur charge fiscale diminuer. En contrepartie, des compensations sociales annuelles importantes, de deux milliards de francs supplémentaires seront attribuées à l'AVS.



que le SICHH s'est spécialisé dans le domaine du diagnostic in vitro et les tests salivaires. Ce centre de compétence a été repris par un investisseur italien.

Les mesures COVID allouées dans le cadre du plan de relance permettant de soutenir des projets de digitalisation, de maintien de capacité en R&D, de collaboration avec les hautes écoles et de coaching ont permis de maintenir ou débloquent des projets d'investissements orientés innovation et compétitivité.

Pour favoriser et stimuler le transfert technologique des hautes écoles en direction de l'économie, une importance toute particulière lui a été donnée dans le cadre du Fribourg Network Freiburg.

Marly Innovation Center (MIC)

Le Marly Innovation Center (MIC) est l'un des plus grands campus technologiques de Suisse. Il offre un véritable écosystème, du flexoffice au greenfield en passant par 7'000 m² de laboratoires.



Le MIC accueille actuellement déjà plus de 150 entreprises (600 emplois).

« **Le développement du campus Agrico de St-Aubin bénéficie d'investissements importants qui soutiendront notre filière agroalimentaire pour qu'elle devienne leader de son secteur.** »

Didier Castella, Conseiller d'Etat, DIAF

De plus, le Prix à l'innovation permet non seulement d'émuler l'innovation mais également à travers la plateforme offerte de sensibiliser les entreprises et le grand public. La nouvelle mention Economie Durable sera transformée en Prix Economie Durable dès 2022.

Scanner le QR code ou cliquer sur [ce lien](#) pour regarder la vidéo.



Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations

La révision de la Loi sur la Promotion économique (LPEc) a doté le canton d'un outil performant pour encourager la compétitivité et l'innovation.

Afin de donner un cadre d'action clair et efficace, une stratégie de développement économique a été établie se basant sur les forces existantes du canton mais permettant également de développer un avantage concurrentiel. Le canton dispose avec une focale sur la bioéconomie et l'industrie 4.0 d'une stratégie solide et adaptée.

La LPEc telle que révisée stimule la création et l'implantation de nouvelles entreprises ainsi que l'extension d'entreprises existantes permettent de soutenir les entreprises dans les différentes phases de leurs cycles de vie.

Cette loi révisée explique ainsi une année 2020 record avec 54 projets soutenus dont 15 implantations d'entreprises étrangères. Les entités de soutien à disposition tels que Seed capital, Cautionnement cantonal, Cautionnement romand, Fri Up ou Platinn.

La loi sur la politique foncière active (LPFA) approuvée en octobre 2019 permet l'acquisition, mise à disposition et valorisation de terrains répondant aux besoins de développement économique du canton. Ainsi, le canton se dote d'un puissant outil de promotion foncière à des fins industrielles et de promotion économique.

A travers les trois clusters thématiques spécialisés soutenus via la nouvelle politique régionale, le canton de Fribourg rayonne dans les secteurs porteurs de l'agroalimentaire, la construction et l'efficacité énergétique ainsi que la plasturgie.

« L'objectif du Conseil d'Etat a été de créer un cadre législatif plus performant avec de nouveaux outils pour un développement économique dynamique et durable. »

Loi sur la politique foncière active (LPFA)

Le canton de Fribourg souffre actuellement d'un manque de terrains bien situés et disponibles dans les délais nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises. Pour y pallier, le Conseil d'Etat propose la mise sur pied d'une politique permettant à l'Etat d'intervenir de manière ponctuelle sur le marché foncier pour contribuer à la réalisation de projets d'importance cantonale.



Vue aérienne de St-Aubin.

Au niveau des collaborations intercantionales, Fribourg participe de manière active à divers projets de la Région capitale suisse et la COREB. En outre, pour 2020 et 2021, Fribourg a assuré la présidence du GGBa, l'organisme de promotion exogène de la Suisse occidentale.



Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme

Avec la loi scolaire, la loi sur la pédagogie spécialisée et la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, le gouvernement dispose d'un cadre propice à un enseignement de qualité et à un climat scolaire amélioré. L'excellence de la formation est consolidée par la mise en œuvre, la coordination et les marges de manœuvres offertes par le Lehrplan 21, le Plan d'études romand (PER) et les plans d'études cadres du secondaire II.

Smart living Lab gagne la première place du Swiss Living Challenge

En 2017, le Smart Living Lab participe à la compétition internationale d'habitat durable Solar Decathlon 2017 aux Etats-Unis. L'EPFL, la HEIA-FR et l'UNIFR ont associé leurs compétences à celles de la HEAD, afin de former une équipe pluridisciplinaire. 4 écoles, 250 étudiants, 150 encadrants issus des secteurs professionnel et académique, ainsi que près de 50 sponsors se sont embarqués dans le Swiss Living Challenge et ont récolté les fruits de la victoire avec leur maison solaire NeighborHub et une première place.



La stratégie d'éducation numérique s'est d'abord basée sur le Concept MITIC (Médias, images et technologies de l'information et de la communication) de 2017, puis sur les évolutions des plans d'études et moyens pédagogiques. Un pas supplémentaire doit maintenant être franchi; un concept d'éducation numérique est en préparation. Plusieurs programmes ont soutenu activement la transition des jeunes vers un projet professionnel ou une formation subséquente. La maturité professionnelle et la formation professionnelle supérieure ont été promues.

Comme l'a démontré le succès international du Swiss Living Challenge, les collaborations des hautes écoles fribourgeoises se sont développées, renforçant leur positionnement national et international.

Le nombre de filières bilingues a progressé et l'offre d'étude a été consolidée dans les domaines du développement durable et de la numérisation, l'option a été prise de fédérer sous un même toit les formations à l'enseignement.

Le bilinguisme dans les écoles du canton a été favorisé par l'intensification de l'enseignement en immersion. Au secondaire II général et professionnel, l'enseignement bilingue a été largement étendu aux filières proposées. Les échanges linguistiques, désormais obligatoire aux classes de 10H, sont facilités par la plateforme match&move et, pour les formations professionnelles initiales, par le programme #FriReadyGo.

Devenir leader de l'agroalimentaire

Le Conseil d'Etat a approuvé en janvier 2021 la Stratégie de développement économique du secteur agroalimentaire avec l'objectif de faire du canton de Fribourg le leader dans ce domaine. Cette stratégie s'appuie sur un écosystème fribourgeois déjà très riche dans ce secteur, dépassant largement la moyenne suisse tant au niveau de l'emploi que de la valeur ajoutée.

Elle s'appuie sur une situation initiale particulièrement positive avec les investissements réalisés sur le Campus AgriCo à St-Aubin, la centralisation des activités d'Agroscope à Posieux et le développement du Campus Grangeneuve-Posieux.

La stratégie permettra de coordonner les différentes initiatives en place afin de créer des synergies et mutualiser les ressources. La mise en œuvre de cette stratégie, déléguée au Cluster Food & Nutrition, s'effectuera sur la base d'un mandat de prestation.

Différentes initiatives et instruments font partie de la stratégie, dont notamment la mise sur pied de trois nouveaux programmes phares thématiques: «Agri et Industrie 4.0» qui a l'objectif de favoriser le déploiement de la numérisation et de l'automatisation, «Valorisation de la Biomasse» qui vise à améliorer la mise en valeur de la biomasse par l'utilisation de biomatériaux et à développer les aspects liés à la nutrition et à la santé, et «FOOD Living Lab» qui se focalise quant à lui sur le comportement des consommateurs et consommatrices notamment en matière de nutrition.

«Consolider la position de Fribourg et augmenter son attractivité dans le secteur très prometteur de l'agroalimentaire.»

Le programme phare Agri et Industrie 4.0

Ce programme va permettre d'accélérer la transition de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire vers la numérisation et l'automatisation (robotique, mécanique, Big Data) afin d'en augmenter la productivité, la valeur ajoutée et en diminuant l'impact sur les ressources naturelles.

«L'agriculture 4.0 doit offrir aux agriculteurs de nouveaux outils d'aide à la prise de décision stratégique tout en diminuant leurs tâches»

Didier Castella, Conseiller d'Etat, DIAF



Dynamiser le secteur du tourisme

Les quatre années écoulées ont été marquées par la concrétisation de nombreux projets stratégiques lancés dans la foulée de Vision 2030:

- La digitalisation visant à faciliter l'expérience client et le travail des partenaires touristiques.
- L'adaptation des statuts de l'UFT et la réorganisation de ses organes avec la réduction des membres du comité, la création de commissions et groupes de travail spécifiques.
- La publication du Livre blanc du tourisme fribourgeois ainsi que la révision totale de la Loi sur le tourisme (LT) et du Règlement sur le tourisme (RT). Voulue agile et moderne, la nouvelle loi a pour objectif d'améliorer l'efficacité des structures touristiques au service des hôtes et des prestataires.

FIT'NG 2021, le pari sur l'avenir du tourisme fribourgeois

Face aux enjeux de la digitalisation et des changements climatiques, le tourisme fribourgeois se doit d'être agile en termes d'organisation, de développement de l'offre et des infrastructures. Il dispose de nombreux atouts dont sa petite taille lui permettant d'expérimenter des projets innovants, à son échelle. De manière proactive, FIT'NG 2021 constitue un modèle ambitieux où l'hôte est au centre des réflexions et la digitalisation un important vecteur de mutation.

FIT'NG: Fribourg Innovation Tourism for Next Generations.



« Le tourisme fribourgeois poursuit sa mue sous la dénomination FIT'NG 2021 – Fribourg Innovation Tourism for Next Generations. »

La signature d'une convention avec Airbnb résultant de deux années de négociation avec pour but la perception automatique de la taxe de séjour par la plateforme de réservation.

En raison de la pandémie et de ses effets, 18 mois de grandes perturbations du monde touristique entre le soutien à apporter aux prestataires démunis et la mise en place d'un plan de relance.

Résilience et optimisme ont permis de travailler notamment sur des aides aux hébergeurs, aux événements et à la création d'un réseau cantonal officiel de VTT.

Montrer l'exemple

Le Conseil d'Etat a validé en 2020 les axes stratégiques et le plan d'action de la nouvelle politique du personnel (Pol RH) dans le but de s'adapter aux changements du monde du travail et d'offrir des conditions attractives en tant qu'employeur moderne et compétitif. A titre d'exemple, l'Etat met en place un nouvel instrument de conduite par objectifs, de développement et d'évaluation (ODE) afin de renforcer les processus de formation continue ainsi que l'accompagnement des collaborateurs et collaboratrices tout au long de leur carrière.

La flexibilisation du temps, du lieu et du mode de travail constitue l'une des mesures visant à encourager les nouvelles formes de travail permettant une meilleure conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

Avec la pandémie, ces actions ont été rapidement développées et les points positifs expérimentés, notamment en lien avec le télétravail, ont été pérennisés.

Pour être en mesure d'implémenter la nouvelle Pol RH, la LPers a dû être révisée. Adoptée par le Grand Conseil en juin 2021, celle-ci introduit plusieurs nouveautés, dont la réduction de la période probatoire, le congé paternité qui passe de 5 à 15 jours, le congé pour proches aidants, le congé pour enfant gravement malade ou encore l'octroi d'une prime en cas de prestations exceptionnelles. Concernant le licenciement, la procédure a été allégée tout en préservant les droits des collaborateurs et collaboratrices selon les principes du Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA).

« Favoriser l'équilibre entre travail et vie privée pour maintenir l'efficacité des collaborateurs-trices et assurer ainsi un service public de qualité. »

Une politique RH pour un personnel engagé et motivé

Avec sa nouvelle Politique RH, l'Etat de Fribourg encourage la conciliation vie professionnelle et vie privée, tient compte des diversités du personnel lors du recrutement et offre un environnement et des conditions de travail attractifs à ses collaborateurs et collaboratrices.



Au chapitre des prestations numériques liées à la gestion des ressources humaines, un nouveau logiciel de recrutement, SAP Successfactors, a été implémenté. La dématérialisation des dossiers du personnel a été initiée. Le personnel de l'Etat a désormais la possibilité de consulter ses relevés et certificats salaires au travers du portail egov.

Le programme gouvernemental comporte également des mesures en lien avec le PEAC avec l'intégration des jeunes et la réinsertion des demandeurs d'emploi. L'Etat souhaite faire preuve d'exemplarité en termes de conditions de travail et d'égalité avec la mise en place du Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Conclusion

—

Le canton de Fribourg dispose désormais de la stratégie et des outils qui lui permettront d'assurer son développement économique futur. Par l'élaboration et l'adoption de dispositions légales modernes, dans le domaine de l'économie et de l'enseignement notamment, il s'est donné un cadre propice pour favoriser et dynamiser la création et le maintien d'emplois, ainsi que la transition entre les domaines scolaires et professionnels. Durant cette législature, le canton de Fribourg s'est également donné les moyens de lancer des projets ambitieux, propres à renforcer son positionnement économique dans des secteurs déterminés, par exemple le tourisme et l'agroalimentaire. Il a su également faire évoluer sa propre structure par la digitalisation et la révision du droit de son personnel. Le canton de Fribourg est donc prêt à affronter les incertitudes d'un avenir qui s'inscrira dans l'après pandémie et dans lequel il pourra être à même de se démarquer, en garantissant des services, des emplois et des conditions de vie attrayants.

2 Moderniser le canton



Moderniser le canton

Le Conseil d'Etat a veillé à ce que le canton reste à jour dans divers domaines politiques. La nouvelle loi sur la mobilité en particulier est marquée par cette volonté de remplacer les bases légales obsolètes en ce domaine par de nouvelles, qui sont modernes et aptes à résister aux défis de l'avenir.

Objectifs

Le but du Conseil d'Etat pour cette ambition est clair: un Etat moderne doté d'un fonctionnement exemplaire et des projets ciblés. Le résultat de cette politique est également l'alignement cohérent de l'action de l'Etat avec trois objectifs:

- Une stratégie globale de durabilité.
- L'élaboration d'un plan climatique cantonal.
- La création de bases légales modernes pour l'aménagement du territoire, les marchés publics, l'énergie, la construction et l'agriculture - pour ne citer que quelques exemples.

Des solutions innovantes en matière de gestion des sols

Depuis 2019, la fondation Sanu Durabilitas collabore avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions de l'Etat de Fribourg. Elle est en effet chargée, dans le cadre du projet «Chamblieux-Bertigny» d'un ambitieux programme de couverture d'autoroute et de planification d'aménagements urbains durables.



Réalisations

Développer les régions et les structures territoriales

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil plusieurs actes législatifs destinés à moderniser les institutions régionales et locales fribourgeoises. En mars 2018, le Parlement a ainsi accepté la nouvelle loi sur les finances communales.

D'importants travaux ont été réalisés pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de cette loi. Une révision partielle de la loi sur les préfets a par ailleurs été adoptée par le Grand Conseil pour donner aux préfets une plus grande autonomie dans la gestion des préfectures. Elle doit être suivie à la fin 2021 d'un toilettage des tâches des préfets, puis d'une réforme en profondeur de la gouvernance des régions.

Ces réflexions devraient aboutir à un débat au Grand Conseil, et constituer la base des travaux de la révision générale de la loi sur les communes, demandée par voie de motion et qui sera réalisée dans le courant de la prochaine législature. La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a institué un groupe de travail qui doit rendre ses conclusions à l'automne 2021.

Un second paquet, essentiellement dans le domaine scolaire, est d'ores et déjà annoncé. La poursuite de l'encouragement aux fusions de communes se poursuit, et a fait l'objet d'un rapport en 2017. La loi sur les agglomérations a par ailleurs été entièrement révisée en août 2020.

Aménager efficacement le territoire

Au cours de la dernière législature, le Conseil d'Etat a rendu l'aménagement du territoire apte à affronter l'avenir. En matière d'utilisation des sols pour le logement, le travail et la mobilité, les besoins des générations futures peuvent désormais être judicieusement pris en compte. De précieuses réserves de sols et notre riche patrimoine naturel seront protégés. Ceci est possible grâce au nouveau plan directeur cantonal.

Fribourg durable: vision et stratégie cantonale

Le développement durable est l'un des buts constitutionnels de l'Etat de Fribourg, que concrétise une stratégie de développement durable, à renouveler régulièrement. La nouvelle stratégie de développement durable 2021-2031 s'aligne sur les objectifs de l'Agenda 2030.



*«Notre vision est de faire de Fribourg un canton durable et exemplaire. Intégrer la responsabilité environnementale, l'efficacité économique et la solidarité sociale dans les politiques publiques.»
Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, DAEC*



Celui-ci a été totalement révisé et approuvé par le Conseil fédéral le 1^{er} mai 2019 et le 19 août 2020. La mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire constitue un changement de paradigme en aménagement du territoire. Suite à des décisions des instances judiciaires, ce changement a dû être mis en œuvre dans le cadre de l'examen des plans d'aménagement local en cours d'approbation, soit plus rapidement que prévu.

L'application cohérente du nouveau droit ralentira sensiblement l'étalement urbain (mitage) et renforcera le lien entre l'urbanisation à venir et l'offre des transports publics.



Cela renforce aussi la protection des terres agricoles contre les intérêts financiers individuels. Et la politique foncière active développée par le Conseil d'Etat permet de créer des zones prioritaires pour de nouveaux emplois, grâce au développement des zones existantes.

Adapter les infrastructures

Le Conseil d'Etat s'est efforcé de renouveler ou d'étendre les infrastructures dans deux domaines: les transports et les bâtiments. Dans le secteur des transports, il a surtout investi dans le développement des transports publics et de la mobilité douce. L'offre de transports publics a été sensiblement élargie.

Durabilité: mobilité réfléchie

Un groupe de travail est chargé de planifier les futurs plans de mobilité, d'assister les services dans leur élaboration et de préavisier les plans proposés. Jusqu'à présent, trois plans de mobilité ont vu le jour. Le dernier en date, adopté en 2017, est le plus ambitieux et concerne le quartier du Bourg.



« Améliorer les infrastructures pour s'adapter aux changements climatiques et à la transition digitale. »»

Citons à titre d'exemple la cadence à 15 minutes dans l'entier de l'agglomération de Fribourg, pour laquelle la gare de Givisiez a été déplacée et renouvelée, et les travaux d'intégration d'une voie de bus à l'entrée de Marly et sur la route de la Fonderie à Fribourg. Depuis mai 2021, des matériaux et des processus durables sont systématiquement utilisés dans les travaux de génie civil.

Cependant, le soutien aux infrastructures cyclistes a été lui aussi augmenté. Des aménagements ont été réalisés en marge des travaux d'entretien du réseau routier cantonal ou dans le cadre de travaux d'aménagement, comme par exemple la montée de Bataille entre Broc et Châtel-sur-Montsalvens ou entre Marly et Le Mouret.

Dans le secteur des bâtiments, le Conseil d'Etat a jeté les bases d'une gestion efficace et durable de son propre parc immobilier avec une nouvelle stratégie de propriété foncière et une réorganisation des constructions de génie civil.

Des projets tels que le bâtiment administratif de la police à Granges-Paccot ou la nouvelle ferme-école de Grangeneuve, tous deux construits en bois fribourgeois, en témoignent, tout comme le projet de transformation et de rénovation du château de Bulle, ou encore l'extension du bâtiment de l'Etablissement cantonal des assurances sociales.

Favoriser la mobilité durable

Le développement durable est l'un des buts inscrits dans la Constitution cantonale. Tout comme la promotion des transports publics. L'offre a pu être augmentée de plus de 20%. En plus, le Conseil d'Etat a lancé toute une série de projets visant à favoriser la mobilité durable. Tout d'abord, il convient de mentionner à cet égard la nouvelle loi sur la mobilité, qui remplacera les bases légales obsolètes. La loi fournit notamment à l'Etat des instruments plus efficaces pour organiser et contrôler le développement dans ce domaine. Ainsi les utilisatrices et les utilisateurs devraient obtenir du canton des prestations efficaces répondant à leurs besoins les plus divers en matière de mobilité - en particulier sous l'angle de la mobilité douce.

La nouvelle loi, qui a été saluée lors de la consultation, met en œuvre l'exigence formulée dans la constitution cantonale en permettant une promotion ciblée de la mobilité durable. Elle crée également les conditions requises pour favoriser l'innovation et la numérisation dans des domaines déterminants. Enfin, elle permet de surcroît la prise en compte des objectifs climatiques de la Confédération et des cantons pour ce qui concerne la mobilité.

Dans la même approche, l'Etat a aussi œuvré à la promotion de la mobilité combinée. Il a établi durant cette législature une planification des parcs-relais aux haltes ferroviaires du canton (plan sectoriel des parcs-relais).

De telles interfaces de mobilité permettent aux pendulaires d'y garer leur voiture ou leur vélo et d'accéder en transports publics dans les zones urbaines.

« *Personnes et marchandises doivent pouvoir circuler sans accroc dans le canton de Fribourg – et ce compte tenu des intérêts de la population, de l'économie et de l'environnement.* »

Une loi moderne et durable sur la mobilité

En février 2021, le Conseil d'Etat a mis en consultation l'avant-projet d'une loi qui constitue pour le canton une base moderne et durable pour la mobilité considérée dans sa globalité. Cette nouvelle loi vise à promouvoir la mobilité durable en particulier, compte des objectifs climatiques de la Confédération et du canton et devrait permettre de promouvoir l'innovation et la digitalisation dans le secteur de la mobilité.





Journée «Je participe» avec Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, DSAS.

Promouvoir l'esprit de service public et la transparence

La participation de toutes les catégories de la population aux décisions politiques a été encouragée, notamment celle des jeunes, par la poursuite de la stratégie «Je participe» et du concours Cinécivic, remplacé en cours de législature par le projet Easyvote.

L'Etat de Fribourg a proposé le vote par internet aux Suisses et Suissesses de l'étranger entre 2010 et 2019, jusqu'à la décision de La Poste de retirer sa prestation pour se concentrer sur le développement d'un système de nouvelle

«Je participe!»

Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) organise des journées cantonales «Je participe!» pour permettre aux acteurs de la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse de se retrouver et d'établir ensemble les objectifs et les mesures de la politique cantonale dans le domaine.



« A la fin de l'année 2020, le Grand Conseil a adopté le projet de loi sur le financement de la politique (LFiPol). »

génération. A l'occasion du scrutin du 27 septembre 2017, le vote électronique avait en outre été proposé pour la première fois et à titre de commune-pilote aux électeurs de Treyvaux. Le recours au vote électronique a atteint près de 40% chez les citoyens qui y avait accès. L'Etat de Fribourg prévoit la reprise du vote par internet dès 2022.

A la fin de l'année 2020, le Grand Conseil a adopté le projet de loi sur le financement de la politique (LFiPol), rédigé en application de l'article 139a de la Constitution du canton de Fribourg.

Concrètement, cette transparence permet aux citoyennes et citoyens, avant de se prononcer, de connaître l'identité des donateurs et donatrices privés et de prendre ainsi conscience de leur importance éventuelle dans le cadre d'actions politiques.

Les citoyennes et citoyens peuvent désormais se faire une meilleure idée des intérêts en présence, se forger une opinion sur une base complète, et remplissent ainsi leurs devoirs civiques en toute connaissance de cause.

Numériser les activités de l'Etat de Fribourg

Dans le cadre du développement de l'administration 4.0 et selon le Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information, plus de 200 projets ont été menés au cours de cette législature.

La refonte du site www.fr.ch, le référentiel cantonal, le portail frschool, le projet d'harmonisation des systèmes d'information des écoles, eDéménagement ou encore l'application FRIAC qui permet de gérer en ligne les procédures pour obtenir un permis de construire, sont autant d'exemples concrets de la transformation digitale de l'Etat.

Le programme e-Justice, dont le but est de fournir électroniquement les différentes prestations en matière de justice, a également été initialisé.

La mise en place du dossier électronique du patient au niveau cantonal est en cours de réalisation et bénéficie d'une collaboration intercantonale à travers l'association CARA.

Concernant la cyberadministration, plus de 80'000 utilisateurs et utilisatrices disposent désormais d'un compte leur permettant de se connecter au guichet virtuel. Celui-ci offre des services sécurisés pour toutes les prestations de cyberadministration, comme l'ePayment concernant les prestations soumises à émolument (cartes de crédit / TWINT); le contrôle d'authenticité des documents permettant de vérifier de manière simple qu'un document n'ait pas été falsifié après son émission; et le bureau d'identification qui assure que la personne virtuelle correspond bien à la personne physique.

« 80'000 citoyens-nes remplissent déjà leurs documents administratifs en quelques clics. »

Fribourg délivre les actes d'état civil sous forme électronique

En mars 2019, Fribourg devient le premier canton de Suisse à proposer des actes d'état civil électroniques avec signature électronique qualifiée, équivalents à ceux dressés sur papier.



Afin d'accélérer la mise à disposition de prestations de cyberadministration au travers d'un point de contact unique pour la population, qu'il s'agisse de prestations communales ou cantonales, l'Etat de Fribourg et l'Association des communes fribourgeoises (ACF) ont signé une convention pour la digitalisation des prestations publiques dans le cadre de la démarche DIGI-FR.



Conclusion

—

Au cours de cette législature, d'importantes bases ont été posées pour la modernisation du canton. Cela s'est fait d'abord par la promulgation de bases légales ou de planification et, d'autre part, par la mise en œuvre de projets d'infrastructures.

Un grand pas en avant a été fait dans la numérisation des prestations de l'Etat. Le grand défi de l'avenir sera le développement durable de notre canton et la mise en œuvre d'une politique de protection du climat socialement acceptable.

3 Améliorer la qualité de vie



1.



2.



3.



1.



2.



3.



Améliorer la qualité de vie

L'Etat a consolidé les prestations de santé dans les différents domaines en veillant à la couverture des besoins de la population. L'hôpital fribourgeois (HFR) a défini une stratégie qui tient compte des défis actuels liés à la santé: une forte présence régionale avec des centres hospitaliers de soin de proximité, un centre hospitalier de soins aigus complexes au centre du canton, le développement du réseau de partenaires et le recours à la médecine numérique.

Allier la qualité des soins avec la proximité de la prise en charge

En 2020, l'hôpital fribourgeois (HFR) pose les jalons de son plan à quatre ans, premier grand pas vers la réalisation de la stratégie HFR 2030. Les missions qui attendent l'HFR sont claires: occuper un rôle central dans le système de santé fribourgeois, donner l'accès à un large éventail de prestations stationnaires et ambulatoires, s'engager dans la formation du personnel médical et soignant, demeurer un partenaire actif des différents prestataires de santé et être un centre de compétence pour la médecine générale et la télémédecine.



Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a développé la prise en charge psychiatrique dans ses locaux de Villars-sur-Glâne, avec l'ouverture d'un centre germanophone et d'un service d'Urgences psychiatriques cantonales, fonctionnant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. L'engagement de l'Etat dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé se concrétise dans différents programmes cantonaux.

Dans le domaine de la formation du personnel soignant, cet investissement s'est traduit par une constante augmentation des étudiants et étudiantes HES en soins infirmiers notamment grâce à une nouvelle formation bilingue et une formation HES en ostéopathie unique en Suisse.

Pour faire face aux multiples transformations socio-économiques de notre société et anticiper les risques qu'elles comportent, l'Etat a entrepris des réformes législatives et mis en place des mesures pour préserver le bien-être de la population, soutenir l'inclusion et renforcer la cohésion sociale, en particulier les personnes les plus fragilisées. Le dialogue entre les communautés religieuses a été

encouragé grâce à des rencontres annuelles et une révision de la loi sur les relations Eglises-Etat a débuté. L'Etat veille en particulier à la préservation des ressources naturelles. Des mesures ont été prises pour atteindre les objectifs de politique énergétique, notamment en substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables et en favorisant une utilisation efficace des ressources. Le sport scolaire facultatif promu auprès des communes donne de bons résultats. Le programme «Culture&Ecole» du Service de la culture (SeCu) permet aux élèves de participer à des activités culturelles proposées par des professionnels et professionnelles et les sensibilise à diverses formes d'expression artistique.

Dans le domaine de la sécurité, l'Etat a renforcé son activité de prévention et d'investigation. Le Pouvoir judiciaire et la justice ont fait l'objet de mesures d'amélioration. Fribourgissima Image Fribourg a continué à s'engager pour faire connaître Fribourg au-delà des frontières cantonales. La collaboration intercantonale déploie ses effets dans différents domaines sanitaires: notamment la planification sanitaire, la formation médicale postgraduée et la cybersanté, ainsi que dans le domaine sécuritaire.

Objectifs

Les objectifs peuvent se résumer sur 4 axes:

- Préserver le bien-être de la population, soutenir l'inclusion et renforcer la cohésion sociale.
- Protéger les ressources naturelles.
- Développer la participation des élèves aux activités culturelles et artistiques.
- Renforcer l'activité de l'Etat dans les domaines de la sécurité, particulièrement pour la prévention et l'investigation.



« Le paysage hospitalier fribourgeois est en pleine évolution pour proposer une offre complète avec des soins aigus et des sites satellites pour les soins de proximité. »

Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM)

Le RFSM est un pôle de compétences médicales, infirmières et psychosociales spécialisé en santé mentale. C'est un réseau bilingue en constante évolution et à l'écoute permanente des dernières nouveautés thérapeutiques.



Le RFSM crée un vrai hub en santé mentale à Fribourg

Réalisations

— Promouvoir et préserver la santé

L'Etat s'investit pour la préservation d'un environnement sain. Au niveau de la sécurité alimentaire, la qualité de l'eau potable a été particulièrement suivie durant la législature notamment grâce aux analyses sur le chlorothalonil. L'Etat a poursuivi son approche intersectorielle en matière de promotion de la santé (Perspectives 2030) grâce aux différents programmes cantonaux qui permettent la mise en œuvre de plus de 115 mesures cantonales: le Plan cantonal action alcool, le Programme cantonal de prévention du tabagisme, le Programme cantonal «Je mange bien, je bouge bien» et le Programme cantonal de promotion de la santé mentale (ces deux derniers étant co-financés par Promotion Santé Suisse).

Eau potable et analyses sur le chlorothalonil

En 2020, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a analysé l'ensemble des ressources en eau potable du canton de Fribourg. Il ressort de ces analyses que la présence de métabolites du chlorothalonil touche principalement les régions de la Broye, du Lac, de la Singine, de la Sarine et le sud de la Glâne. Le Conseil d'Etat s'engage à tout mettre en œuvre pour résoudre le problème et trouver des solutions en collaboration avec la Confédération.



«*Créer un environnement favorable à la santé permet de lutter contre le surpoids et l'obésité chez les enfants et les jeunes.*»

Ce dernier comporte 28 mesures destinées aux enfants, aux jeunes, aux seniors et seniores et à leurs proches ainsi qu'aux professionnels et professionnelles qui les entourent pour sensibiliser le public cible à l'importance de la santé mentale et favoriser le renforcement des ressources psychiques et la participation sociale. Dans ce cadre, la participation à la campagne Santépsy a été renforcée durant la pandémie. Le concept de santé à l'école DICS-DSAS permet de traiter des priorités de santé publique dans le milieu scolaire.

Une stratégie de santé sexuelle a été élaborée afin de soutenir la population en matière de santé sexuelle et reproductive, de lui permettre de faire des choix éclairés et de connaître ses droits et responsabilités.

La concentration des soins aigus complexes à l'HFR, principalement sur le site de Fribourg, contribue à la préservation d'un centre hospitalier fort ré pondant aux exigences toujours plus pointues dans le domaine médical.

Des centres de santé sont en train d'être mis sur pied dans les régions pour la prise en charge ambulatoire assortie d'une offre étendue de consultations et de permanences pour les cas médicaux urgents, en étroite collaboration avec les partenaires de santé. Par ailleurs, les prestations hospitalières en médecine de proximité et en réadaptations sont maintenues, voire renforcées.

Le service d'urgences psychiatriques cantonales du RFSM révèle toute son importance pour des soins coordonnés pour la population du canton ainsi que pour les acteurs sanitaires partenaires. En raison de la pandémie, le projet de réorganisation scolaire FRIMESCO a été reporté en 2022, toutefois un projet pilote a démarré à l'automne 2021. La Journée des proches aidants et aidantes du 30 octobre contribue à reconnaître le rôle essentiel des proches aidants et aidantes. Pour répondre aux demandes de ces derniers, une ligne téléphonique a été mise sur pied avec notamment le soutien de la Loterie Romande (LORO). L'Etat a déployé des mesures sur la base de la stratégie cantonale en matière de soins palliatifs. Il travaille ainsi sur la garantie d'une offre de soins et d'accompagnement coordonnée et de qualité, la réponse aux besoins de la personne malade et la reconnaissance par la population de l'importance de la prise en charge palliative. La HEdS-FR assure aux infirmiers et infirmières des actions de soins et de promotion de la santé ainsi qu'une orientation dans le réseau socio-sanitaire, notamment grâce au projet de consultation en santé (CoSaMo), unique en Suisse.

« On doit aller vers un système de santé qui offre des soins de qualité ré pondant aux besoins des Fribourgeois et Fribourgeoises. »

Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, DSAS

Le Prix de la Journée du bilinguisme valorise chaque année les actions en faveur d'un bilinguisme vivant

Le nombre d'étudiants et étudiantes HES en soins infirmiers est en constante augmentation depuis 2017 (~+19% depuis 2017). Une nouvelle formation bilingue a été mise en place ainsi qu'une formation HES en ostéopathie, unique en Suisse, avec les premiers masters délivrés en 2019.



Le Prix de la Journée du bilinguisme 2019.



Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton

Pour maintenir et renforcer la cohésion sociale, le Conseil d'Etat a déployé des actions aussi bien envers les familles, que les personnes âgées, en situation de handicap ou pour les personnes migrantes, ainsi que pour les groupes exposés aux risques de pauvreté, de surendettement ou du chômage de longue durée. Une grande majorité des mesures de la politique de la personne âgée Senior+ ont été mises en œuvre. L'Etat a mis en consultation une Loi sur les prestations complémentaires (LPCFam) pour soutenir les familles avec enfants en bas âge qui ont des difficultés financières malgré leur activité lucrative. Il a revu l'aide au recouvrement et l'avance de pensions alimentaires en augmentant les avances de pensions alimentaires et en renforçant le soutien des bénéficiaires (LARACE).

Politique de la personne âgée Senior+

Senior+ est un concept novateur qui place la personne âgée au centre de ses réflexions. Il vise trois objectifs: l'intégration des séniors et seniores dans la société, le maintien de leur autonomie et la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences.



Projet «Un tour en Tuk-Tuk», de l'association REPER, soutenu par Senior+

« Le maintien à domicile est le souhait de la majorité des seniors et seniores fribourgeois et fribourgeoises. Une priorité pour le Conseil d'Etat. »

Il a aussi mis en consultation un projet de révision de la Loi sur l'aide sociale (LASOC) afin de la moderniser, simplifier et de clarifier les rôles pour l'adapter à l'évolution de notre société. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'Etat a renforcé la prévention du surendettement au moyen d'un programme mis sur pied et testé en collaboration avec des entreprises du canton. Parallèlement, la Loi sur l'aide sociale a été modifiée afin de faciliter l'accès aux données nécessaires pour l'élaboration des rapports sur la situation sociale et la pauvreté dont la 2^e édition est en préparation. Les jeunes générations ont été sensibilisées à l'égalité entre hommes et femmes notamment grâce aux quatre

brochures de l'«école de l'égalité», proposées à tous les degrés de la scolarité obligatoire. Les nouvelles lois sur la personne en situation de handicap et sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles sont entrées en vigueur et en cours de concrétisation, avec la mise en place progressive des mesures.

Le premier paquet du projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) a été finalisé et un avant-projet de loi a été transmis au Parlement. L'intégration sociale et économique des migrants et migrantes a été favorisée grâce au Programme d'intégration cantonal (PIC) et le deuxième Programme d'intégration cantonal (PIC 2) a été lancé. L'Etat a aussi soutenu la formation des personnes migrantes, notamment des mineurs et mineures non-accompagnés et des jeunes dans les domaines de l'asile et des réfugiés et réfugiées grâce à «Envole-moi».

Des rencontres avec les représentants et représentantes des Eglises catholique et réformée, ainsi que des associations musulmanes sont organisées régulièrement. Dans un souci de cohésion sociale, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil sont favorables à une révision partielle de la Loi sur les relations Eglises-Etat (LEE) et à une modernisation des conditions d'octroi de prérogatives de droit public aux communautés religieuses nouvellement installées dans le canton, et des travaux ont déjà démarré en ce sens. Fribourg a su rayonner dans toute la Suisse grâce aux nombreux projets menés par Fribourgissima Image Fribourg. Le dynamisme et l'innovation du canton ont été mis en avant, en particulier lors de la 12^e Fête des Vignerons à Vevey en 2019 («Méjon Friboua»).

Scanner le QR code ou cliquer sur [ce lien](#) pour regarder la vidéo.



«*Ce qui nous anime au quotidien est d'oeuvrer pour une politique socio-sanitaire inclusive, qui améliore la qualité de vie, l'égalité des chances et où chaque citoyen et citoyenne peut trouver sa place.*»

Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, DSAS

Envole-moi

Programme d'encadrement et d'intégration pour mineurs et mineures non accompagnés et accompagnées (MNA) et jeunes adultes du domaine de l'asile et des réfugiés, «Envole-moi» est le résultat de plusieurs mois de travail interdisciplinaire avec pour objectif une stratégie commune. Depuis 2018, 124 MNA et jeunes adultes ont pu participer à cette mesure vers l'autonomie et l'intégration, avec succès pour la plupart.



Des actions de conseil et de prévention visent à lutter contre les discriminations.



Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents

Plusieurs investissements notoires ont eu lieu en faveur d'infrastructures culturelles, notamment l'octroi d'un crédit d'étude au futur Musée d'histoire naturelle, le début des travaux de la Bibliothèque cantonale et universitaire et l'inauguration du site romontois du Conservatoire. La BCU a pris une part active dans la mise en place du réseau national SLSP, donnant accès à plus de 40 millions d'ouvrages en ligne.

La jeunesse du canton bénéficie d'une large offre culturelle, notamment grâce à l'AG culturel et au programme de médiation Culture & Ecole favorisant la rencontre entre les écoles et les artistes. L'encouragement à la création en arts visuels a été renforcé.

Le futur Musée d'histoire naturelle à l'étude

Le projet M13 a décroché le concours d'architecture pour le futur site dans le quartier des Arsenaux du chef-lieu cantonal. La réalisation est agendée pour 2023 ou 2024, au plus tôt.

© Tous droits réservés - ZAMPARO ARCHITECTES SA



«*Le dynamisme de nos traditions vivantes et le bilinguisme sont des richesses culturelles qui font la force de notre canton, y compris les créations artistiques. Il est important d'y investir sur le long terme.*»

Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, DICS

Des rénovations de châteaux et bâtiments historiques en vue d'une ouverture publique plus large sont en cours. La valorisation des traditions vivantes fribourgeoises est maintenant encadrée par un groupe cantonal. Le Musée d'art et d'histoire s'est orienté vers davantage de collaborations avec les artistes et la population.

Le canton a soutenu des projets d'infrastructures sportives cantonales, notamment le Campus sports et loisirs du Lac Noir, la piscine de Romont ainsi que la patinoire St-Léonard.

Les nouvelles directives Sports Arts et Formation (SAF) facilitent la conciliation des formations, scolaires ou professionnelles, avec la pratique de haut niveau. Le canton a entre autres accueilli la Journée Suisse de Sport Scolaire (JSSS) et s'est impliqué dans la promotion des JOJ de Lausanne 2020, auxquels plusieurs élèves et apprentis et apprenties ont participé.

Préserver les ressources naturelles

La qualité de vie des habitants et habitantes actuels et futurs du canton de Fribourg dépend essentiellement de la façon de gérer les ressources naturelles. Toutefois, des facteurs économiques et sociaux sont également décisifs. Il en est tenu compte dans la Stratégie de développement durable, dont la mise en œuvre a débuté en 2021 dans tous les secteurs de l'action politique.

Cette stratégie a aussi pour but de donner une impulsion aux communes et à des tiers, ce en adéquation avec les principaux objectifs clés de l'Agenda 2030. Elle prévoit notamment des mesures en des domaines tels que la lutte contre la pauvreté, la promotion de systèmes durables dans le secteur alimentaire ou la réduction des impacts environnementaux nuisibles à la santé.

Dans la même approche, le Conseil d'Etat a décidé en 2019 d'accélérer la transition du canton vers une société neutre en carbone et de s'adapter aux changements climatiques. Il a adopté en 2021 un Plan Climat, avec 115 mesures à réaliser entre 2021 et 2026 – en plus des moyens déjà mis en œuvre dans la politique énergétique, de la mobilité, des constructions et d'autres domaines.



Atelier participatif du plan climat avec de nombreuses parties prenantes garantissant l'élaboration d'un plan qui puisse répondre efficacement à tous les enjeux du canton.

« Une politique environnementale doit être sans compromis sur la cohésion sociale. »

Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, DAEC

En complément, un plan sectoriel de la gestion des eaux dresse notamment la liste des actions prioritaires qui devront être réalisées dans les différentes régions du canton. Ce plan permettra notamment de mieux protéger les ressources en eau potable. Il est accompagné par un plan d'action visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricole et non agricole.

Le Plan Climat fribourgeois: objectif zéro émission nette du canton

«Les changements climatiques et la préservation des ressources naturelles nécessite des changements fondamentaux dans notre société. Mobilité, énergie renouvelable, innovation en économie circulaire sont notre avenir.»

Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, DAEC
En 2019, L'ensemble du conseil d'Etat se réunit lors d'un atelier pour définir en collégialité et avec le support de leurs experts l'ambition et les feuilles de routes stratégique du plan climat cantonal.



Garantir la sécurité

L'amélioration du cadre opérationnel, structurel et stratégique de la sécurité du canton de Fribourg est un chantier mené de longue date, quotidiennement, par un grand nombre d'acteurs réunis en partenariats étroits. L'Etat joue un rôle moteur, soit comme acteur direct avec ses services dédiés – Police cantonale, Protection civile, partenaires de la protection de la population, etc. – soit comme législateur ou organisateur fixant les règles et objectifs à atteindre. Les nouvelles dispositions de la loi sur la police cantonale relative à la gestion des menaces ont été mises en œuvre, avec la constitution au sein de la police d'une unité spécifique. Concrétisant des recommandations faites au niveau national, cette unité de gestion des menaces renforce le dispositif préventif par des compétences d'identification, d'analyse et de traitement des situations à risques, en se fondant sur un réseau de partenaires et de compétences.

Nouvelle unité de gestion des menaces

Une nouvelle unité de la Police cantonale et un réseau de partenaires pour identifier, analyser et désamorcer les risques d'actes violents. Identifier les signes précurseurs de violence, évaluer le potentiel de risque et travailler en réseau interdisciplinaire pour désamorcer la menace: tel est l'objectif du projet de gestion des menaces développé par la Direction de la sécurité et de la Justice. Il concrétise l'une des priorités de la politique de lutte contre la criminalité 2018-2021.

Cette nouvelle approche apporte également de nouveaux moyens pour lutter contre la violence de couple et ses impacts sur la famille.



« La transformation digitale de la justice et de la police apportera une meilleure anticipation et efficacité pour lutter contre les menaces. »

Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat, DSJ

L'adoption de la loi d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence est venue améliorer la prise en charge et la protection des victimes, notamment dans le domaine des violences domestiques. L'exposition bilingue et interactive pour la prévention de la violence de couple «Plus fort que la violence» a également remporté un franc succès auprès de milliers de jeunes et de milieux professionnels. Le projet de loi sur la défense incendie et les secours, qui ambitionne d'améliorer l'efficacité des interventions et l'efficience de l'organisation des sapeurs-pompiers, fondée sur une cartographie des risques, a été adoptée par le Conseil d'Etat puis par le Grand Conseil en mars 2021. Le projet de révision complète de la loi sur la protection de la population a été retardé par la survenue de la crise pandémique de Covid-19, mais bénéficiera de la grande expérience acquise dans la gestion de cette crise d'ampleur inédite.

La nouvelle loi du 7 octobre 2016 sur l'exécution des peines et des mesures a été mise en place avec notamment la fusion des Etablissements de Bellechasse et de la Prison centrale au sein du nouvel Etablissement de détention fribourgeois (EDFR), ainsi que celle du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP), amputé de sa section «Prison centrale», et du Service de probation (SProb), au sein du nouveau Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP).

La politique pénitentiaire du canton de Fribourg a été mise en place et fixée pour chaque période. Celle de 2021-2023 prévoit, entre autres, les éléments résumés ci-après. Le renforcement de l'exécution des sanctions pénales orienté sur le risque (ROS) est mis en place avec une introduction progressive des processus ad hoc. Le soutien et les prises en charge psychiatriques pour les personnes en exécution d'une mesure sur le site de Bellechasse sont développés. L'extension de Bellechasse (40 places supplémentaires en secteur fermé) et du centre médical pour tout le site sont en cours de concrétisation, ainsi que la fermeture de la Prison centrale et les bases de la nouvelle organisation de l'EDFR sur un seul site.

Au niveau de l'informatique de la chaîne pénale, une coordination régulière et un suivi sur l'ensemble des projets a été mise en place. Dans un contexte d'accroissement constant, bien que ralenti, du parc des véhicules en circulation dans le canton de Fribourg, d'importantes mesures ont été mises en œuvre par l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) afin d'améliorer le service à la clientèle. Il s'agit en particulier du doublement du nombre de pistes de contrôles techniques des véhicules et de l'amélioration de l'infrastructure

d'accueil de la succursale de Bulle. Le site internet a fait l'objet d'une refonte complète. Les horaires d'ouverture à la clientèle ont été repensés et le site principal de Fribourg est maintenant ouvert au public tous les jours ouvrables de 7h30 à 16h30 sans interruption. La satisfaction élevée de la clientèle est ainsi maintenue et mesurée avec des taux de clients et clientes satisfaits ou totalement satisfaits compris entre 88% et 91%. En février 2021, le Grand



Haut: vue panoramique de Bellechasse.
Bas: vue panoramique de la Prison centrale.

Conseil a adopté la nouvelle Loi sur l'imposition des véhicules et des remorques (LIVAR) qui va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle vise à simplifier les critères d'imposition et à promouvoir les véhicules les plus favorables à l'environnement. Malgré les aléas liés à la pandémie Covid-19, le service clientèle ainsi que la rentabilité de l'exploitation sont restés à un haut niveau.





« Notre défi a été d'évoluer vers une justice et une police connectées et en contact avec la population. »

Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat, DSJ

Réorganiser le pouvoir judiciaire

Menée par une organisation de projet ad hoc constituée par le Conseil d'Etat, l'analyse du Pouvoir judiciaire est en cours de finalisation. Sur la base du premier rapport rendu en octobre 2019 par l'entreprise externe mandatée, et consacrée au Tribunal cantonal, au Ministère public, aux tribunaux d'arrondissement et à la cellule judiciaire

itinérante, l'analyse a été étendue à toutes les autres instances, à savoir le Tribunal pénal des mineurs, les Justices de paix, le Tribunal pénal économique, le Tribunal des mesures de contraintes et les commissions de conciliation en matière de bail. S'agissant en particulier des justices de paix en tant qu'autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, un lien a été fait avec l'analyse du fonctionnement du Service de l'enfance et de la jeunesse, lancée par la Direction de la santé et des affaires sociales et confiée au même mandataire, et le Bureau de la médiation pénale pour mineurs, rattaché administrativement au Service de la justice, a été intégré aux réflexions. Il convient d'ajouter que, par un effet d'opportunité, la crise sanitaire et son impact sur le travail a permis aux différentes instances du Pouvoir judiciaire de développer des solutions en termes d'organisation du travail quotidien qui vont dans le sens de la meilleure efficacité recherchée par le projet d'analyse.

Des préjudices importants en matière de cybercriminalité

Alors que la criminalité «classique» tend à se stabiliser, la cybercriminalité enregistre une augmentation des plaintes significative avec des montants préjudiciables à la hausse. De nombreux éléments compliquent les enquêtes en matière de cybercriminalité, comme notamment les modus toujours plus complexes des auteurs, leur facilité d'accès à des données privées et leur garantie d'anonymat. Dans ce domaine, la prévention reste l'une des armes les plus efficaces.



Conclusion

—

De nombreuses actions ont été menées par l'Etat en vue d'améliorer la qualité de vie des Fribourgeois et Fribourgeoises dans des domaines variés tels que la santé, la sécurité, l'environnement, la formation, la culture, etc. La population du canton bénéficie d'un éventail de prestations et de soutiens qui ont pour objectif de promouvoir et préserver un environnement sain, favoriser la cohésion sociale, garantir la sécurité, en particulier des personnes fragilisées, que ce soit par l'âge, la trajectoire de vie, le revenu, l'origine ou l'état de santé. Il s'agit dès lors de renforcer, voire de développer ces actions et prestations en place pour maintenir notre canton attractif et agréable pour y vivre et s'épanouir.



Finances cantonales

Constatant une forte et rapide dégradation des perspectives financières de l'Etat, le début de la législature précédente a été marquée par la nécessité de mettre sur pied un plan de mesures structurelles et d'économies afin de conserver la maîtrise des finances de l'Etat. Ce plan, adopté à l'automne 2013 par le Grand Conseil, a produit ses effets sur les années 2014 à 2016, permettant de présenter des budgets équilibrés sur l'ensemble de la période, dans le respect du principe constitutionnel de l'équilibre.

Cinq faits marquants de cette législature

- > La réforme fiscale des entreprises
- > L'administration 4.0
- > La réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat
- > La crise sanitaire Covid-19
- > La révision partielle de la LPers

«Gérer l'Etat, c'est comme gérer sa propre entreprise. Il faut anticiper, être agile et décider rapidement. La gestion saine des finances cantonales implique d'abord de maîtriser l'évolution des charges.»

Georges Godel, Conseiller d'Etat, DFIN



Le début de la législature 2017- 2021 a ainsi pu s'appuyer sur une situation financière saine, marquée toutefois pas la fin de plusieurs mesures d'économie.

Durant toute la période, le budget du compte de résultat s'est, à chaque exercice, soldé avec un léger bénéfice de quelques centaines de milliers de francs, alors que, dans le même temps, il a été prévu:

- > la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises au plan cantonal;
- > la poursuite du développement des prestations publiques, tant sur le plan quantitatif que sous l'angle qualitatif, notamment avec la création de près de 450 nouvelles places de travail en équivalents plein temps en cinq ans (hors opération de pérennisation de montants forfaitaires en postes fixes et cantonalisation des services d'intégration en 2019), en particulier dans le domaine de l'enseignement et de la formation;
- > le développement important (+125 millions de francs entre 2017 et 2021) des soutiens et subventions dans tous les domaines, en particulier dans celui de la santé;
- > une réduction de la charge fiscale des personnes physiques.

Sur le plan des investissements, un effort soutenu a également été déployé. Durant la législature, c'est un programme de plus de 842 millions de francs qui a été réalisé, avec près de 4 francs sur 5 (79% exactement) à charge exclusive de l'Etat. Dans l'orientation de l'intervention publique, les principaux besoins du moment ont été largement pris en compte. Ainsi, les moyens financiers supplémentaires mis en œuvre ont été essentiellement dirigés vers les domaines prioritaires de l'action gouvernementale, à savoir notamment:

- la formation (38%, soit + 98 millions de francs),
- la prévoyance sociale (30%, soit + 77 millions de francs),
- la santé (11%, soit + 28 millions de francs) et
- la sécurité (12%, soit +30 millions de francs).

L'année 2020 a quant à elle été fortement impactée par la crise sanitaire du Covid-19. Des besoins financiers exceptionnels ont été mobilisés en urgence afin de pallier les besoins et soutenir les secteurs et activités fortement mis à contribution. En automne 2020, le Grand Conseil a décidé d'un plan de relance doté de 63,3 millions de francs, dans le but de soutenir l'économie et de faciliter la reprise des activités touristiques, culturelles et sportives notamment. En mettant à contribution les réserves constituées dans les années précédentes et grâce à des revenus extraordinaires, les comptes de l'Etat ont pu absorber ces chocs sans conduire à de trop forts déséquilibres.

« Grâce à des finances solides, l'Etat a été en mesure d'agir de manière conséquente pour faire face à la pandémie. »

A relever en outre que les charges financières directes et uniques relatives à la révision de la loi sur la caisse de prévoyance ont impacté les comptes 2020, pour un montant de 325 millions de francs.



Globalement et malgré ces éléments, le bilan financier peut être qualifié de satisfaisant. La fortune nette de l'Etat s'est toutefois sensiblement contractée, passant de 1088 millions de francs fin 2016 à 756 millions de francs fin 2020, en raison des impacts précités. Cette fortune nette est affectée à différents buts, par le biais de fonds et de provisions. Ceux-ci serviront à appuyer la réalisation de projets déjà engagés ainsi qu'à relever les défis financiers qui se poseront inéluctablement au cours des prochaines années.



Annexes

Projets législatifs de l'ambition n°1 «Favoriser l'emploi»

—
Sur les 9 projets de l'ambition n° 1, 6 peuvent être considérés comme achevés et 3 doivent encore être menés à terme:

| Objet | Etat de réalisation au 31 août 2021 | Parlinfo |
|---|---------------------------------------|------------------------------|
| Loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 2017 (nouvelle) | Loi du 13.12.2018 | 2017-DFIN-79 |
| Loi sur la politique foncière active (nouvelle) | Loi du 18.10.2019 | 2017-DEE-60 |
| Loi sur les marchés publics (révision partielle) | Avant-projet définitif en préparation | |
| Loi sur la promotion économique (révision partielle) | Loi du 24.05.2018 | 2017-DEE-83 |
| Loi sur le tourisme (révision partielle) | Avant-projet définitif en préparation | |
| Loi sur le personnel de l'Etat (révision totale ou partielle) | Loi du 22.06.2021 | 2021-DFIN-12 |
| Loi sur la pédagogie spécialisée (révision totale) | Loi du 11.10.2017 | 2015-DICS-37 |
| Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale) | Loi du 11.12.2018 | 2017-DICS-6 |
| Loi sur la formation des adultes (révision partielle) | Etudes préalables en cours | |

Autres projets législatifs soumis au Grand Conseil et pouvant être rattachés à l'ambition n°1 «Favoriser l'emploi»

—
Sur les 61 projets de lois hors programme transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, 11 peuvent être rattachés à l'ambition n° 1:

| Objet | Parlinfo |
|--|------------------------------|
| Loi du 15.12.2020 modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (accès à la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée aux hautes écoles universitaires) | 2020-DICS-6 |
| Loi du 14.10.2020 approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 | 2020-DFIN-49 |
| Loi du 14.10.2020 complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI-COVID-19) | 2020-DEE-20 |
| Loi du 15.09.2020 modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (langue partenaire par immersion et modification terminologique) | 2019-DICS-58 |
| Loi du 25.06.2020 modifiant la loi sur la pêche (soutien à la pêche professionnelle) | 2020-DIAF-8 |
| Loi du 05.02.2020 modifiant la loi sur les établissements publics | 2018-DSJ-227 |
| Loi du 12.09.2019 modifiant la loi sur l'emploi et le marché du travail (travail au noir) | 2018-DEE-5 |
| Loi du 09.10.2018 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (ouverture des commerces le samedi); rejetée en votation populaire | 2018-DSJ-116 |
| Loi du 24.05.2018 modifiant la loi sur la promotion économique | 2017-DEE-83 |
| Loi du 07.02.2018 modifiant la loi sur l'agriculture | 2017-DIAF-39 |
| Loi du 18.05.2017 modifiant la loi sur les finances de l'Etat (fonds de politique foncière active) | 2017-DFIN-20 |

Projets législatifs de l'ambition n°1 «Moderniser le canton»

—
Sur les 13 projets de l'ambition n° 2, 6 peuvent être considérés comme achevés et 7 doivent encore être menés à terme:

| Objet | Etat de réalisation au 31 août 2021 | Parlinfo |
|---|---------------------------------------|-------------------------------|
| Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle) | Loi du 21.06.2018 | 2018-DAEC-56 |
| Loi sur les finances communales (nouvelle) | Loi du 22.03.2018 | 2015-DIAF-30 |
| Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision partielle) | Loi du 26.06.2020 | 2018-DFIN-3 |
| Loi sur la péréquation financière intercommunale (révision partielle) | Loi du 21.03.2018 | 2017-DIAF-50 |
| Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle) | Avant-projet en cours d'élaboration | |
| Loi sur les agglomérations (révision totale) | Loi du 21.08.2020 | 2016-DIAF-31 |
| Loi sur les préfets (révision totale) | Avant-projet en cours d'élaboration | |
| Loi sur la mobilité (nouvelle – issue de la révision totale de la loi sur les routes et de la loi sur les transports) | Projet transmis au Grand Conseil | 2021-DAEC-126 |
| Loi sur la gestion des déchets (révision totale) | Etudes préalables en cours | |
| Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle) | Etudes préalables en cours | |
| Loi sur le domaine public (révision partielle) | Travaux pas encore commencés | |
| Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (révision partielle de différentes lois – 1 ^{er} paquet) | Avant-projet définitif en préparation | |
| Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (révision partielle) | Loi du 26.03.2021 | 2020-DSJ-172 |



Autres projets législatifs soumis au Grand Conseil et pouvant être rattachés à l'ambition n°2

«Moderniser le canton»

—

Sur les 61 projets de lois hors programme transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, 39 peuvent être rattachés à l'ambition n° 2:

| Objet | Parlinfo |
|--|-------------------------------|
| <i>Projet du 22.03.2021 de loi modifiant l'organisation de la médiation administrative</i> | 2020-DIAF-28 |
| Loi du 20.05.2021 sur l'abandon de l'exigence du certificat de bonnes mœurs dans la législation fribourgeoise | 2020-DSJ-13 |
| Loi du 19.05.2021 modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (interdiction de divulgation d'informations) | 2020-DICS-11 |
| Loi du 23.03.2021 modifiant la loi relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux | 2020-DFIN-3 |
| Loi du 11.02.2021 sur l'imposition des véhicules et des remorques (LIVAR) | 2018-DSJ-228 |
| Loi du 18.12.2020 adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation | 2019-CE-239 |
| Loi du 16.12.2020 sur le financement de la politique (LFIPO) | 2018-DIAF-16 |
| Loi du 15.12.2020 modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (évaluation et bulletin scolaire) | 2020-DICS-7 |
| Loi du 17.11.2020 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021 | 2020-DFIN-52 |
| Loi du 16.10.2020 modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers | 2020-DFIN-13 |
| Loi du 16.10.2020 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs | 2020-DFIN-5 |
| Loi du 15.10.2020 modifiant le code de procédure et de juridiction administrative (actes matériels) | 2020-CE-4 |
| Loi du 18.09.2020 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité | 2020-DSAS-29 |
| Loi du 17.09.2020 sur les jeux d'argent (LAJAR) | 2020-DSJ-21 |
| Loi du 17.09.2020 portant adhésion au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse et à la convention romande sur les jeux d'argent | 2020-DFIN-20 |
| Loi du 25.06.2020 modifiant la législation en matière de fusions de communes | 2020-DIAF-13 |
| Loi du 24.06.2020 d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence | 2019-DSJ-163 |
| Loi du 04.02.2020 modifiant la loi sur l'eau potable | 2019-DIAF-24 |
| Loi du 21.11.2019 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'aide sociale | 2019-DFIN-22 |
| Loi du 20.11.2019 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020 | 2019-DFIN-47 |
| Loi du 16.10.2019 modifiant la loi sur la police cantonale | 2018-DSJ-117 |
| Loi du 27.06.2019 modifiant la loi sur l'énergie | 2018-DEE-6 |
| Loi du 25.06.2019 portant adhésion au concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune municipale bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg | 2018-DIAF-35 |
| Loi du 27.03.2019 modifiant la loi sur la scolarité obligatoire et la loi sur la pédagogie spécialisée | 2018-DICS-39 |
| Loi du 8.11.2018 portant adhésion à la nouvelle Convention sur le Service Intercantonal d'Entretien du Réseau Autoroutier (SIERA) | 2018-DAEC-140 |
| Loi du 7.11.2018 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2019 | 2018-DFIN-48 |
| Loi du 7.11. 2018 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'impôt sur les successions et les donations | 2018-DFIN-18 |

| | |
|--|------------------------------|
| Loi du 9.10. 2018 portant dénonciation de l'accord (respectivement concordat) intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence | 2018-DSJ-93 |
| Loi du 23.03. 2018 sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat (LFCla) | 2017-DIAF-52 |
| Loi du 13.12.2017 modifiant la loi sur les préfets | 2017-DIAF-37 |
| Loi du 17.11. 2017 modifiant la loi sur le personnel de l'Etat (extrait spécial du casier judiciaire et droit de grève) – recours pendant au TF | 2016-DFIN-16 |
| Loi du 16.11. 2017 modifiant la loi sur la santé (révision partielle) | 2017-DSAS-28 |
| Loi du 15.11.2017 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2018 | 2017-DFIN-74 |
| Loi du 11.10. 2017 modifiant la loi sur l'impôt sur les successions et les donations | 2015-DFIN-30 |
| Loi du 11.10. 2017 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur les impôts communaux | 2017-DFIN-33 |
| Loi du 10.10.2017 modifiant la loi sur la justice (taux d'activité des juges) | 2017-DSJ-51 |
| Loi du 22.06.2017 adaptant la durée de la période administrative de certaines commissions | 2016-DSJ-236 |
| Loi du 17.05.2017 modifiant la loi sur la pêche | 2017-DIAF-11 |
| Loi du 8.02.2017 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (application FRIAC) | 2016-DAEC-24 |

Projets législatifs de l'ambition n°3 «Améliorer la qualité de vie»

Sur les 10 projets de l'ambition n° 3, 4 peuvent être considérés comme achevés et 6 doivent encore être menés à terme:

| Objet | Etat de réalisation au 31 août 2021 | Parlinfo |
|---|---------------------------------------|------------------------------|
| Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la formation post-grade des médecins (nouvelle) | Avant-projet définitif en préparation | |
| Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle) | Loi du 12.10.2017 | 2014-DSAS-64 |
| Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (nouvelle) | Loi du 16.11.2017 | 2017-DSAS-29 |
| Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle) | Projet transmis au Grand Conseil | 2020-DSAS-69 |
| Loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes (nouvelle) | Avant-projet définitif en préparation | |
| Loi sur la protection des biens culturels (révision partielle) | Etudes préalables en cours | |
| Loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (révision partielle) | Loi du 12.09.2018 | 2014-DIAF-67 |
| Loi sur l'aide sociale (révision totale) | Avant-projet définitif en préparation | |
| Loi sur la protection de la population (révision totale) | Avant-projet en cours d'élaboration | |
| Loi sur le droit de cité fribourgeois (révision totale) | Loi du 14.12.2017 | 2017-DIAF-4 |



Autres projets législatifs soumis au Grand Conseil et pouvant être rattachés à l'ambition n°3 «Améliorer la qualité de vie»

—

Sur les 61 projets de lois hors programme transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, 11 peuvent être rattachés à l'ambition n° 3:

| Objet | Liens |
|--|------------------------------|
| <i>Projet du 22.03.2021 de loi modifiant la loi sur la justice et le code de procédure et de juridiction administrative</i> | 2021-DSJ-13 |
| Loi du 18.11.2020 modifiant la loi sur l'exercice du commerce | 2020-DSAS-44 |
| Loi du 18.09.2020 portant adhésion aux modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales | 2018-DSAS-37 |
| Loi du 05.02.2020 modifiant la loi sur les établissements publics | 2018-DSJ-227 |
| Loi du 11.09.2019 modifiant la loi sur l'enfance et la jeunesse | 2019-DSAS-26 |
| Loi du 6.02.2019 modifiant l'affectation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents | 2018-DSAS-70 |
| Loi du 13.12.2018 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité | 2018-DSAS-78 |
| Loi du 9.11.2018 modifiant la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (introduction d'une base légale pour prononcer des sanctions disciplinaires dans les institutions socio-éducatives) | 2018-DSAS-69 |
| Loi du 9.11.2018 modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics | 2018-DSAS-71 |
| Loi du 8.11.2018 modifiant la loi sur la gestion des déchets (littering) | 2018-DAEC-62 |
| Loi du 12.10.2017 sur la personne en situation de handicap (LPSH) | 2017-DSAS-64 |

Chancellerie d'Etat CHA
Rue des Chanoines 17, CH-1701 Fribourg

www.fr.ch/cha

Octobre 2021

Imprimé sur papier 100% recyclé